

Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2638-9



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoï-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauau · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne: les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles et les baux à custodinos, XVIII ^e siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami: Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · Histoire méconnue d'un couple royal: Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux: étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX ^e siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles	979-10-231-2622-8
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien: le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras »: quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII ^e -XVIII ^e siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux: l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles: l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles: Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi: la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande: cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise: Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Crouzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution: Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique: défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI ^e siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV: le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal: le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées: veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise: les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Crouzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles: le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime: Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif: l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants?.	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)
Des Français outre-mer
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)
Ruptures de la fin du XVIII^e siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)
Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle
Guillaume Daudin
Monarchies, noblesses et diplomaties européennes
Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)
Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX^e et XX^e siècles)
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)
Maisons parisiennes des Lumières
Youri Carbonnier
Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle Angleterre, France, Espagne
Jean-Pierre Poussou (dir.)
Noms et destins des Sans Famille
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
Les orphelins de Paris
Enfants et assistance aux XVI-XVIII^e siècles
Isabelle Robin-Romero
L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
© Sorbonne Université Presses, 2022

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

TROISIÈME PARTIE

Comportements

UNE CHASSE AUX FAUX-SORCIERS À LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV¹

Claude Quétel

*Directeur de recherches au CNRS,
CRHQ Caen*

Le 9 octobre 1702, d'Argenson, lieutenant général de police de Paris, adresse, très vraisemblablement au ministre de la Maison du Roi qui est son ministre de tutelle, un rapport-fleuve sur « les noms et les intrigues des faux devins, des prétendus sorciers » qui sévissent dans la capitale. Ce mémoire inédit est intéressant pour plusieurs raisons... Et puisqu'il ne faut jamais boudier son plaisir, je dirai d'abord que ce texte, à l'ironie mordante, vaut déjà par sa lecture. Quelle époque étonnante que ce dernier siècle de l'Ancien Régime, où le premier policier de France se devait de surcroît d'avoir du style ! Mais ce document nous permet surtout de prendre un aperçu de la répression de la sorcellerie en France à la fin du règne de Louis XIV et, plus encore, de la façon dont le pouvoir royal envisageait désormais la question.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE DE PARIS

La charge de lieutenant général de police de Paris fut créée par Louis XIV en 1667 et, d'une certaine façon, il faut rapprocher cette date de celle de 1656 qui voit s'instituer l'Hôpital général de Paris. Dans les deux cas, au lendemain d'un royaume affaibli par les malheurs de la Fronde, il s'agit de mettre de l'ordre dans une capitale devenue le dépôt du royaume. Les attributions du nouveau lieutenant de police sont multiples : il « connaîtra de la sûreté de la ville » ; il devra en outre s'occuper des approvisionnements, de la voirie, des inondations et des incendies, de la bienfaisance, des multiples règlements sur les métiers, de la presse et des spectacles, et on en passe... Cet « hyper-préfet » sera en outre un magistrat jugeant le flagrant délit et, dans certains cas mineurs, seul et en dernier ressort.

¹ Texte inédit présenté par Claude Quétel.

Le premier lieutenant de police a été Gabriel Nicolas de La Reynie, maître des Requêtes de 42 ans, le type même du grand commis de l'État, instrument à la fois docile et intelligent dans les mains du roi. Inventeur des opérations « coup de poing », La Reynie liquide les dernières cours des miracles qui désolaient Paris. Mais la bonne police, c'est déjà celle qui, à coups de lettres de cachet, confie au secret des maisons de force « des crimes qu'il faut mettre en oubli pour ne point faire connaître aux hommes qu'ils en sont capables, ce qui quelquefois les leur fait commettre ». (La formule, qui est jolie, est du ministre de la Maison du Roi s'adressant en 1715 au lieutenant général de police de Paris, de la part du roi.) La Reynie, et après lui ses successeurs, avait fort bien compris l'esprit de l'institution puisque dès la première année de son entrée en fonction, il écrivait au chancelier Séguier : « Nous faisons tous les jours, Monseigneur, quelques progrès dans les matières de police, et le bien qui peut en réussir est d'autant plus considérable qu'il se fait sans bruit ».

928

Marc-René de Voyer d'Argenson succède à La Reynie le 29 janvier 1697 alors que, selon l'expression de Saint-Simon, la charge de lieutenant de police est devenue déjà « une sorte de ministère, et fort important par la confiance directe du roi, les relations continues avec la Cour et le nombre de choses dont il se mêle et où il peut servir ou nuire infiniment aux gens les plus considérables et en mille manières... » D'Argenson, qui a alors 45 ans, est né à Venise où son père était ambassadeur. D'abord avocat au Parlement, puis lieutenant général du Présidial d'Angoulême, il s'y fait remarquer par Lefèvre de Caumartin, Conseiller d'État et Intendant des Finances dont il devient l'ami et dont il épouse la sœur, en 1693. Voilà qui, ajouté à ses qualités personnelles qui sont grandes, va considérablement servir sa carrière... Caumartin le présente à Pontchartrain, alors Contrôleur général des Finances. En mars 1694, d'Argenson est maître des requêtes au Parlement de Paris. En 1696, il est Procureur général de la commission d'usurpation des titres de noblesse, un poste redoutable. On pense à lui pour l'Intendance de Metz quand le roi, qui affectionnait fort ces coups de théâtre, le nomme en lieu et place de La Reynie (la charge lui coûte néanmoins 50 000 écus).

On ne saurait retracer ici en détail ce que fut la carrière de d'Argenson à ce poste si important auquel il resta 21 ans, jusqu'en 1718. Travailleur infatigable, dictant du courrier jusque dans son carrosse et donnant des audiences parfois dès trois heures du matin, d'Argenson réprime avec intelligence mais sans faiblesse tous les désordres de la capitale : les délits caractérisés d'abord, de l'assassinat à toute la gamme des vols et des escroqueries, mais aussi le libertinage, la sodomie, les désordres du clergé et de la noblesse, les contraventions à la police des métiers, et notamment des spectacles et de la librairie, mais encore tout ce qui touche de près ou de loin à la sécurité du roi

et à la réputation de la couronne, tout ce qui concerne les affaires de religion (persécution des protestants, répression des jansénistes), sans oublier tout ce qui pourrait troubler l'ordre public... On a dit ailleurs (*La Bastille*, éd. R. Laffont, 1989) à quel point les lettres de cachet, (« la ressource ordinaire de ma faiblesse », avouait modestement d'Argenson) et la Bastille ont constitué dans cette répression des instruments privilégiés...

Saint-Simon qui n'aimait personne que lui, a laissé de d'Argenson un portrait plutôt flatteur : « C'était, écrit-il, un homme d'infiniment d'esprit et d'un esprit souple. [...] Il faisait depuis longtemps la police et avec elle l'inquisition, d'une manière transcendante.[...] Avec une figure effrayante, qui retraçait celle des trois juges des enfers, il s'égayait de tout avec supériorité d'esprit, et avait mis un tel ordre dans cette innombrable multitude de Paris qu'il n'y avait nul habitant dont jour par jour il ne sût la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appesantir ou alléger sa main à chaque affaire... »

Toujours craint, souvent détesté, d'Argenson, dont un prisonnier de la Bastille a dit de lui qu'on ne savait ce qu'il avait de plus noir de ses yeux, de sa perruque ou de son âme, règne en maître sur la capitale et n'a bientôt plus de comptes à rendre qu'au roi, au grand dam de Pontchartrain, ministre ayant la Maison du Roi dans son département et par qui, en principe, d'Argenson doit passer quand il s'adresse à Versailles. C'est encore Saint-Simon qui, à propos de Pontchartrain, dit que d'Argenson « en savait plus que lui ; il s'était habilement saisi de la confiance du Roi et, par elle, du secret de la Bastille et des choses importantes de Paris ; il les avait enlevées à Pontchartrain à qui, en habile homme, il n'avait laissé que les délations des sottises des femmes et des folies des jeunes gens ». Et de fait, d'Argenson, un des seuls personnages du royaume à avoir la confiance du vieux roi, est devenu un personnage redouté, admirablement renseigné sur tout un chacun, jusques et y compris les grands seigneurs de la Cour. Conseiller d'État depuis quelques années, il entre, quand meurt Louis XIV en 1715, au Conseil du dedans et s'attire la faveur du Régent. (Les mauvaises langues ne manqueront pas de dire que d'Argenson « tenait » Philippe d'Orléans en conservant des preuves de sa conspiration contre Philippe V d'Espagne). En janvier 1718, il abandonne sa charge de lieutenant général de police pour devenir, consécration suprême, à la fois Garde des sceaux en place du chancelier d'Aguesseau et président du Conseil des Finances. Élu à l'Académie française le 2 avril de la même année, d'Argenson connaît finalement la disgrâce en se heurtant à Law et son Système, l'un et l'autre soutenus par le Régent jusqu'à la banqueroute finale. Le 5 janvier 1720, d'Argenson abandonne les finances où d'ailleurs il n'était pas à l'aise, et le 7 juin de la même année il renvoie les Sceaux. La nomination honorifique au rang de ministre d'État et d'inspecteur général de la police du royaume ne lui épargneront pas, écrit

Duclos, « la maladie des ministres disgraciés, espèce de spleen qui les saisit presque tous, et dont la plupart meurent ».

Relativement pauvre alors qu'il a manié des sommes énormes et aurait pu spéculer comme tant d'autres sur le « Système », d'Argenson se trouve donc lavé des accusations de concussion qui n'ont pas manqué d'être proférées contre lui. Il est vrai que d'autres, au même moment, l'accusaient d'avarice et de cruauté – défauts qui sont réputés marcher ensemble. Retiré dans son modeste hôtel de la rue de Charonne, d'Argenson passe le plus clair de son temps au couvent des Bénédictines réformées de la Madeleine de Trainel et plus particulièrement auprès de la très jolie et spirituelle prieure de la communauté, Madame de Vény. Pour une fois les mauvaises langues n'auront pas tort et son fils, le marquis d'Argenson, futur Ministre des Affaires Etrangères (tandis que son second fils sera lieutenant général de police puis Ministre de la Guerre), écrira dans ses Mémoires : « Je suis obligé de convenir que les mœurs privées de mon père n'étaient pas parfaitement pures... ».

930

D'Argenson meurt le 8 mai 1721, à 69 ans. Le convoi funèbre est conspué. « Les harengères, écrit Mathieu Marais dans son Journal, ont voulu avoir son corps et ont dit mille injures contre lui. On a apaisé avec beaucoup de peine la populace furieuse qui n'avait jamais osé le regarder en face pendant sa vie, et qui voulait arracher la barbe au lion mort ».

LES RAPPORTS DE D'ARGENSON

À partir de l'institution du lieutenant général de police de Paris, l'usage s'était introduit que celui-ci transmitt des rapports réguliers au ministre ayant la Maison du Roi dans son département, à charge pour ce dernier d'en faire la synthèse auprès du roi. En raison du caractère confidentiel et parfois piquant de ces rapports, les ministres successifs (Colbert, Seignelay, Pontchartrain père puis fils), ceux-là même qui proposaient au roi de solder nombre de ces rapports par une lettre de cachet, avaient pris goût à ces lectures. Louis XIV à son tour s'y était intéressé, sans déguiser sa curiosité. « Je vous prie, demande Pontchartrain à d'Argenson le 15 juillet 1705, d'être exact à m'écrire tout ce qui peut mériter attention, et même les choses indifférentes qui peuvent réjouir le Roi ». À peu près à la même date, le ministre revient plusieurs fois à la charge pour en savoir davantage sur deux demi-mondaines : « Leur charme a-t-il vraiment baissé ? Parlez-vous d'une seule ou des deux ? Donnez des nouvelles ! ».

La Reynie n'avait guère de goût à cela, mais d'Argenson au contraire en fit un véritable genre littéraire que perpétuèrent ses successeurs. La diversité et la richesse de ses rapports, incisifs et ironiques, sont encore un régal aujourd'hui, mais elles en disent long sur l'omniprésence de la police à Paris à partir de la fin du XVII^e

siècle. La surveillance et, moins souvent, la répression du libertinage (les filles entretenues sont autant d'indicateurs, conscients ou non, de la police) constituent le gros des rapports de d'Argenson et certains d'entre eux sont de véritables tableaux de mœurs : « Il y a longtemps que n'avez entendu parler d'une prostituée plus dangereuse ni plus infâme que celle dont je me trouve obligé de vous rendre compte : après avoir usé plusieurs noms, elle a choisi celui d'Anasthasie et s'était venue loger vis-à-vis l'hôtel des Mousquetaires, comme le lieu le plus convenable à son commerce et le plus fertile en jeunes dupes. Elle avait, sous sa direction, deux jeunes filles qu'elle dit être les siennes, dont chacune était grosse, et qui viennent d'accoucher chez une sage-femme de la rue de Sainte-Marguerite, prêtes à rentrer dans la même vie et à courir les mêmes hasards par le caprice du premier venu. L'histoire de cette mère est une suite de prostitutions, de friponneries et de débauches dont, tout accoutumé que je suis au récit de semblables aventures, je n'ai pu m'empêcher d'être surpris. Son père était un des juges des ports de Malte. Elle fit ses premières armes (s'il est permis de parler ainsi) avec M. le chevalier Colbert qui, pour s'en débarrasser, obligea, par force, le fils d'un pauvre cabaretier de Beaucaire à devenir son mari. Ce mariage autorisa sa débauche en la mettant en état de ne plus garder aucune mesure. Son mari la conduisit à Marseille où, après avoir passé par différentes mains, elle se fit une protection considérable. Mais l'ardeur de son tempérament ne lui permit pas de la ménager longtemps : elle se livra sans réserve à tous ceux qui se présentèrent, insulta et fit insulter son mari qui mourut bientôt, soit de chagrin ou, ce qui est plus vraisemblable, par quelque autre moyen plus simple que les femmes impatientes de leur liberté sont quelquefois tentées de faire usage. Dès qu'elle fut veuve, elle se mit en société avec les deux plus infâmes prostituées de la ville de Marseille, dont une était revendeuse et l'autre connue sous le nom de la Norrice. Le nommé Girault les protégeait dans leur commerce, et toutes trois ensemble s'attachaient à débaucher de jeunes personnes dont elles faisaient un trafic assez utile. Anasthasie vendit sa fille aînée au lieutenant de la galère que commandait M. le bailli de Noailles, mais d'autres personnes, mieux intentionnées, l'attirèrent dans un couvent, avec sa sœur, où elles payèrent leur pension par charité. La mère, plus abandonnée que jamais, continua de se prostituer pour son propre compte, d'abord aux jeunes gens qui ne la connaissaient pas encore, puis aux négociants étrangers, ensuite aux soldats et aux laquais. Enfin elle s'attacha uniquement à un forçat de l'Héroïne, nommé La Grange. Mais la misère de cet amant l'obligea bientôt à chercher de meilleures pratiques, par son ordre et de son aveu. La première dupe qui se présenta fut le sieur Bertrand, homme très âgé, major de la cathédrale. À celui-ci succédèrent le nommé Monet, un marchand maltais, Jamain, Garnier et une infinité d'autres qui n'ont pu l'oublier. Aussitôt qu'ils en furent dégoûtés, après tant d'épreuves, elle se trouva grosse et elle eut l'insolence d'intenter un procès en crime de rapt

au nommé Drocour, marchand de toiles, mais elle se désista bientôt de cette accusation ridicule, moyennant quarante pistoles. Tout ceci se passa au mois de décembre 1692, et l'on assure que l'acte de désistement est au greffe du viguier de Marseille ; on dit même que cet acte contient l'aveu de sa prostitution et la preuve entière de son infamie. N'osant plus paraître à Marseille, elle allait traîner sa débauche à Tarascon, à Beaucaire et à Aix, où M. le président Califer lui donna des marques de cette hospitalité générale qu'il exerce, dit-on, un peu trop volontiers envers les personnes de cette espèce. Quand elle se vit à Lyon, elle étala de nouveau ses charmes usés, et le nombre de ses dupes fut assez grand : les nommés Paris, commis d'un banquier, Arthus, apothicaire, Basset, paumier de l'Opéra Brûlé, donnèrent d'abord dans le piège. Mais le dernier, après avoir consumé presque tout son bien à faire subsister cette indigne personne, la conduisit à Paris avec ses deux filles qu'elle y vendit comme neuves. C'est par l'intrigue de Basset, insigne fripon, et de son frère nouvellement revenu d'Espagne, qu'elle a trompé tant de monde, surpris des fripiers et des marchands et joué tant de personnages différents. Je l'ai chassée du voisinage des Mousquetaires par une sentence de police que je fis exécuter sur-le-champ, mais j'apprends qu'elle loge encore dans le même faubourg où d'autres voisins, plus tranquilles, la laissent faire sans se plaindre. On assure aussi que, pour se donner un nouveau relief, elle se dit femme d'un comédien italien nommé Cyntio qu'elle ne voit point ; elle ajoute que ses filles sont mariées avec des officiers de la première distinction, qui paraîtront quand il sera temps, et, sur ce fondement, elle imagine, chaque jour, de nouvelles friponneries dont elle prétend se procurer l'impunité par quelque tour d'esprit ou par le savoir-faire de ses protecteurs. Il semble donc qu'il n'y a pas moins de nécessité que de justice à la renfermer à l'Hôpital par ordre du Roi... ».

Certains rapports, pour être plus courts, n'en sont que plus mordants. Ainsi celui-ci : (16 novembre 1703) « Indépendamment de la fidélité ridicule que le sieur Morin conserve dans son cœur pour la demoiselle de la Maingnaye, dont les mœurs et la fortune sont également dérangées, je pense qu'on peut luy permettre de revenir à Paris, [...] Malheur à luy s'il est assez extravagant pour sacrifier un prieuré de quatre mille livres de rente à une folle qui n'a, pour tout mérite, qu'un nombre presque infiny de créanciers, quinze ou vingt accusations criminelles, une longue suite de débauche et de friponnerie, une habitude de colère et d'emportement qui va souvent jusqu'à la fureur, un esprit impétueux et indocile, un cœur faux, un visage de trente ou quarante années, sans aucun reste d'agrément, et même sans aucun trait de beauté ».

D'Argenson s'emploie aussi à préserver la paix des ménages, à faire la police du clergé (« la maison de force est le seul expédient qui reste pour purger le public de ce monstre d'impiété... »), à ne rien ignorer de ce qui se passe chez les gens de qualité en prévenant notamment les mésalliances, à surveiller les hôtels particuliers

où se pratiquent des jeux d'argent (et où s'ajoute souvent de la prostitution de haut vol), à empêcher mousquetaires et autres trublions de faire du scandale dans les salles de spectacle : « Avant-hier, il arriva du bruit à la Comédie à l'occasion d'un chien danois que M. le marquis de Livry le fils y avait mené. Ce chien se mit à faire le manège sur le théâtre et à faire voir son agilité en cent manières différentes. Messieurs du parterre firent pour l'encourager tous les bruits de chasse dont chacun se put aviser, et l'un de ceux qui affecta le plus de s'y distinguer, ce fut le sieur de Creuil, mousquetaire de la seconde compagnie, fort sujet à troubler la tranquillité du spectacle, aimant le désordre et l'excitant en toute rencontre, également prompt à critiquer et à applaudir, pourvu que ce soit avec éclat... ».

Enfin, et ceci nous rapproche de notre sujet, d'Argenson, sans parler du reste (sécurité du roi, délits de « droit commun », affaires de religion, police de la presse et de la librairie) voue une attention et une exécration toutes spéciales aux faux-sorciers. Il y a trois raisons à cela, et d'abord deux personnelles : fervent catholique, d'Argenson ne supporte pas qu'on bafoue la religion (nous y reviendrons) ; homme profondément intègre, les escrocs, qui abusent de la crédulité d'autrui, lui font particulièrement horreur, encore qu'il méprise presque autant ceux qui se laissent ainsi abuser. Mais la violence du ton employé dans la lettre d'envoi du rapport, assez inhabituelle chez d'Argenson, peut s'expliquer aussi par des raisons de haute police : on est en 1702 et l'affaire des Poisons est encore proche...

LA QUESTION DE LA SORCELLERIE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, on a assisté à l'extinction des procès de sorcellerie consécutivement à la disparition de la grande peur de la fin des temps. « Satan n'était pas nié mais il était progressivement maîtrisé » (J. Delumeau, *La peur en Occident*). Mais pratiques superstitieuses, magie et sorcellerie n'ont pas disparu, pas plus d'ailleurs qu'elles n'ont disparu de nos propres sociétés. Pour lors, les campagnes françaises (les pays de montagne et de bocage notamment) restent très imprégnées de sorcellerie et les mentalités populaires ne suivent pas forcément l'évolution de la justice à l'égard des sorciers – question sur laquelle nous allons revenir et qui est au centre de notre propos. Pour prendre un exemple parmi d'autres, les archives du parlement de Pau témoignent pour la seconde moitié du XVIII^e siècle de toute une faune de magiciens, de guérisseurs, de devins comme ce Dufourc de Baliros qui « marmottait quelques mots qu'il n'entendait pas lui-même et il portait sur lui un livre de magie et faisait semblant d'y lire pour guérir certains maux que le vulgaire appelle mandats... » (J.-F. Soulet, *La Vie quotidienne dans les Pyrénées sous l'Ancien Régime*).

De même en Normandie en 1694, Pierre Thomas, sieur du Fossé, raconte dans ses mémoires qu'« il était venu s'établir dans la paroisse du Fossé, depuis quelque temps, de misérables vachers et autres sans conscience, qui usaient souvent de maléfices, pour faire mourir les bestiaux, et qui, sur les moindres sujets de disputes qu'ils pouvaient avoir avec quelques-uns de nos habitans, s'en vangeaient, de gayeté de cœur, par la mortalité qu'ils envoyaient au milieu de leurs chevaux et de leurs vaches... L'un de ces misérables, ayant eu quelque différend avec un gentilhomme de la paroisse et ne pouvant pas s'en vanger d'une autre sorte, usa de ces mêmes maléfices contre ses bestiaux, et luy fit mourir en très peu de temps ce qu'il avait de plus belles vaches. Ce gentilhomme, au désespoir, vint supplier M^r le Curé de vouloir bien faire les prières de l'Église, pour détourner ce fléau... Mais, comme il vit qu'il était besoin pour cela d'un ordre des Grands Vicaires, qui sont assez difficiles à l'accorder, l'impatience de ses pertes passées et la crainte de celles de l'avenir le portèrent à aller chercher, à sept ou huit lieues de là, un homme fort extraordinaire, qui faisait l'homme de conséquence et qui se vantait ridiculement d'avoir une bulle du pape, en vertu de laquelle il prétendait estre autorisé pour découvrir tous les sorciers... Il amena donc avec luy cette sorte de devin, qui luy fit connoître fort promptement ceux qui avaient causé la mortalité parmy ses bestiaux. Et, se faisant aussitost justice à luy même, il prit avec luy deux de ses amis, alla se saisir de ces misérables, les lia, les amena en sa maison, et, en la présence de l'homme qui les avait découverts, il les mit à une espèce de question pour les obliger de confesser la vérité, et de lever le sort qu'ils avaient jetté sur les bestiaux... Tant qu'ils ne frappèrent ces malheureux qu'avec des bâtons d'un bois ordinaire [...] ils étaient insensibles. Mais l'homme qui les avait fait connoître ayant averty qu'ils sentiraient vivement les coups de baston de sureau ou de vigne, d'abord [...] que l'on eut commencé à les en frapper, ils criaient comme si on les avait écorchez ». (texte publié dans *Documents de l'Histoire de la Normandie*, Privat, 1972)

Loin d'être réservé aux ruraux réputés frustes, le phénomène concerne tout aussi bien les classes urbaines, à preuve les nombreux ouvrages qui sont consacrés à la question dans la seconde moitié du xvii^e siècle et tout au long du xviii^e siècle en dépit d'une ordonnance de Louis XIII (20 juin 1628, du camp de La Rochelle) défendant expressément la publication des livres d'astrologie, de magie, les almanachs, etc. Citons par exemple le *Traité des superstitions* de Jean-Baptiste Thiers (la première édition date de 1679), *l'Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les sçavans avec la méthode et les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas* (1702), le *Recueil des dissertations anciennes sur les apparitions, les visions et les songes* (1702), le *Traité sur la magie, le sortilège, les possessions, obsessions et maléfices, où l'on en démontre la vérité et réalité, avec une méthode sûre et facile*

pour les discerner (1732), les *Dissertations sur les apparitions des Anges, des Démons et des Esprits et sur les Revenans et vampires* (1746), etc. Certes les auteurs, souvent des ecclésiastiques, prennent quelque distance : « Je me flatte, écrit l'un d'eux, qu'on ne m'accusera pas de croire tout ce que j'ai fait imprimé ici ». Mais le R. P. Dom Augustin Calmet, auteur des « Dissertations sur les apparitions des Anges... » et grand spécialiste par ailleurs de la Bible, écrit de son côté : « On ne peut nier les apparitions des Anges, des Démons et des Esprits sans renverser toutes les Écritures qui les rapportent et les supposent ».

Et en effet, croire en Dieu, c'est croire aussi au démon. Il n'est pas jusqu'à Malebranche qui n'entre dans ce système de pensée : « Encore que je sois persuadé que les véritables sorciers soient très rares, que le sabbat ne soit qu'un songe, et que les parlements qui renvoient les accusations de sorcellerie soient les plus équitables, cependant je ne doute point qu'il ne puisse y avoir des sorciers, des charmes, des sortilèges. » (« De la recherche de la vérité », 1674-1675) (cité par F. Lebrun dans « Médecins, saints et sorciers aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Temps Actuels*, 1983).

À la Cour, on n'est pas moins crédule que dans les chaumières. Voltaire se plaît à rappeler « qu'à la naissance de Louis XIV on avait fait entrer l'astrologue Morin dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne ». Madame Palatine, qui, soit dit en passant, croyait dur comme fer à l'empoisonnement par les magiciens de la première femme du duc d'Orléans, Henriette d'Angleterre, écrit dans une lettre du 8 octobre 1701 : « Vous ne sauriez croire à quel point on est sot à Paris. Tous veulent passer maîtres dans l'art d'évoquer les esprits et autres diableries ». « L'ancienne habitude, écrit encore Voltaire, de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple et même chez les premiers du royaume » (Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*). La Fontaine l'atteste de son côté (1678) :

Une femme à Paris, faisait la pythonisse
 On l'allait consulter sur chaque événement :
 Perdait-on un chiffon, avait-on un amant,
 Un mari vivant trop au gré de son épouse,
 Une mère fâcheuse, une épouse jalouse,
 Chez la devineresse on courait
 Pour se faire annoncer ce que l'on désirait.

Quant aux juges, ils sont pris dans un dilemme : d'un côté, ils croient comme tout un chacun à la sorcellerie et aux sorciers (à commencer par l'illustre Pierre De Lancre dont l'un des ouvrages, par son seul intitulé, indique assez la problématique du moment : *Du sortilège, où il est traité s'il*

est plus expédient de supprimer et tenir sous silence les abominations et maléfices des sorciers (1627) ; de l'autre, ils sont censés suivre la réforme du Parlement de Paris qui a institué depuis 1624, dans son énorme juridiction, l'appel automatique de toutes les sentences rendues en matière de sortilèges, prélude à l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye de 1670 ponctuant les travaux de réforme de la justice ordonnés par Colbert, et faisant disparaître notamment l'accusation de crime satanique. D'où un brutal coup de frein à la répression. (cf. à ce sujet le désormais classique : Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle*, 1968).

936

L'indiscutable atténuation de la répression ne résout pas le problème au fond car l'appel automatique ne fait parfois que déplacer le problème et les Parlements de province sont loin d'être aussi « éclairés » que celui de Paris. Ainsi on voit celui de Rouen – qui a pour ressort toute la Normandie – confirmer en août 1647 deux condamnations au bûcher dans l'affaire des possédées de Louviers, second volet de l'affaire des possédées de Loudun. En 1670, le Parlement de Rouen confirme à nouveau une douzaine de sentences de mort prononcées dans l'affaire dite des sorciers de la Haye du Puits – dans l'actuel département de la Manche – et qui implique toute une kyrielle de « sorciers j'teux d'sort » de la région de Coutances et de Carentan. Signe des temps nouveaux, le roi, conseillé par Colbert, intervient alors directement, quasiment au pied des bûchers, en commuant les peines ce qui ne va pas sans provoquer une longue remontrance du Parlement de Rouen, ainsi bafoué dans son autorité. Cette remontrance se terminait ainsi : « Après toutes ces considérations, Sire, les officiers de votre Parlement espèrent de la justice de V. M. qu'elle aura agréables les très-humbles remontrances qu'ils prennent la liberté de lui faire, et qu'étant obligés pour l'acquit de leur conscience et du devoir de leurs charges de lui faire connoître que les arrêts qui sont intervenus au jugement des sorciers de son ressort ont été rendus avec une mûre délibération de ceux qui y ont assisté et que, n'ayant rien fait que de conforme à la jurisprudence universelle du Royaume et pour le bien de ses sujets dont aucun ne se peut dire à couvert de leurs maléfices, elle voudra bien souffrir l'exécution des Arrêts en la forme qu'ils ont été rendus, et leur permettre de continuer l'instruction et jugement des procès des personnes accusées de sortilège, et que la piété de V. M. ne souffrira pas qu'on introduise durant son Règne une nouvelle opinion contraire aux principes de la Religion, pour laquelle, Sire V. M. a toujours si glorieusement employé ses soins et ses armes ».

Mais ces combats d'arrière-garde (il faudra tout de même un arrêt du Conseil d'État, en date du 25 avril 1672, pour arracher définitivement les accusés de la Haye du Puits du bûcher) ne font que démontrer a contrario que désormais le roi est maître du jeu et qu'il n'entend pas revenir aux périodes obscurantistes

où l'on s'évertuait à traquer le grand sabbat des sorcières. La doctrine qui prévaut désormais est qu'on ne se trouve pas devant le diable mais devant des maladies d'imagination (Montaigne ne disait pas autre chose), contagieuses certes, mais qu'il faut mépriser voire ignorer, sauf à réprimer des méfaits précis. L'affaire des Poisons va en même temps relancer la question et lui apporter une solution durable...

L'AFFAIRE DES POISONS

On ne saurait ici conter par le menu cette extraordinaire affaire assez bien connue au demeurant. Mais il faut en rappeler les grandes lignes : tout commence en 1676 avec le procès et l'exécution de la marquise de Brinvilliers, convaincue de plusieurs empoisonnements, à commencer par son propre père. Dès avant la conclusion de cette première affaire, il apparaît au lieutenant général de police que loin d'être un cas isolé, il semblerait qu'elle puisse être rattachée à un vaste réseau de sorciers dont plusieurs ont déjà fait connaissance avec la Bastille. L'un d'eux est Dubuisson qui fera parler de lui. Déjà, La Reynie est informé que de grands personnages de la Cour pourraient être compromis et, déjà, de faux dénonciateurs sont arrêtés pour avoir parlé de « poudres » menaçant le roi et sa famille.

Dès 1677, un an après l'exécution de « la » Brinvilliers, une autre femme, Madeleine Lagrange, « devineresse et artiste en poisons et en faisant commerce », est condamnée à mort et exécutée après que le Parlement a confirmé la sentence du Châtelet en appel. À la fin de la même année, six autres personnes sont mises à la Bastille sous l'accusation de poisons. Parmi elles, un certain Louis de Vanens, gentilhomme de Provence, introduit à la Cour, et familier de la marquise de Montespan. La Reynie a flairé le gros gibier et ne le lâche plus, entrant dans son jeu, le flattant et ordonnant même qu'on le laisse continuer à pratiquer dans sa cellule ses pratiques démoniaques, au scandale de ses compagnons de captivité. Les confidences de Vanens et ce qu'a pu apprendre par ailleurs le lieutenant de police font bientôt apparaître qu'on est devant un véritable réseau d'alchimistes, de faux-monnayeurs, de magiciens et aussi d'empoisonneurs, ou plutôt d'empoisonneuses. Parmi celles qu'on arrête en 1679, figure Catherine Deshayes, plus connue sous le nom de « la Voisin ». On capture par la même occasion son amant, Dubuisson, déjà mis à la Bastille, puis transféré aux galères, d'où il s'est évadé. Ce Bas-Normand, né près de Caen, apparaît plus aujourd'hui qu'à l'époque comme le « cerveau » de la bande : magicien, faisant et défaisant les mariages, recherchant des trésors perdus, il est surtout le spécialiste des « solutions finales », procurant à qui paie pour cela, avortements et empoisonnements.

Une foule considérable, et souvent de la meilleure société, défilait chez ces sorciers (sans que d'ailleurs le mot soit prononcé). On y allait en société ou en catimini pour les demandes les plus diverses : prédictions, guérisons, élixirs d'amour... En payant plus cher, on pouvait se débarrasser d'un ancêtre à héritage ou d'un conjoint importun, avec des poisons (la fameuse « poudre de succession ») le plus souvent à base d'arsenic, poison lent, surtout à doses diluées, mais qui avait l'avantage de faire croire à l'entourage qu'il s'agissait d'une longue maladie. Quant à l'avortement, c'était là le moindre des talents de ces sinistres personnages qui savaient, selon l'expression de l'époque, « vider une femme » par d'abondants seringages à l'eau de l'utérus. Des sorcières comme la Voisin avaient aussi le secret des poudres qui empêchent le lait de monter. Et puis, il y a aussi les abbés Guibourg et Davot, prêtres en rupture de ban qui se sont spécialisés dans la messe noire, morceau très recherché par les connaisseurs. Le prêtre, en habits sacerdotaux, officie de nuit dans une cave au milieu de cierges noirs allumés. L'autel est le corps nu de la demanderesse quand celle-ci tient particulièrement à ce que son vœu (n'importe lequel) soit exaucé par le diable, flatté par cette anti-messe parfois dite à l'envers. Chaque fois qu'il faut baiser l'autel, le prêtre baise le sexe de la femme dans lequel il insère l'hostie qui va être « consacrée ». Après quoi, mais pas toujours, il pénètre la femme et avec lui les autres officiants quand il y en a, puis se lave la verge dans le calice posé depuis le début de l'office sur le ventre de l'officiante. Dans le calice, on a mis aussi le billet où sont les demandes à exaucer. Il ne reste plus alors qu'à communier sous ces espèces fort peu ragoûtantes. En ces années 1670, l'usage de ces messes est devenu si répandu qu'elles sont parfois dites par procuration quand la cliente est trop timide pour se prêter à toute cette gymnastique. On loue alors une catin, mais les prêtres-sorciers lui préfèrent quelque petite mendicante à peine pubère qui les fait ainsi profiter de sa virginité et de sa surprise horrifiée. L'enquête révélera que l'une d'elles, âgée de treize ans, en mourut de peur et que le prêtre et le sous-diacre qui officiaient durent l'enterrer dans le plus grand secret. Pour corser encore ces pratiques, il est à peu près certain que l'on alla jusqu'à mettre dans les calices le sang d'enfants fraîchement sacrifiés. Une fois arrêtés, Guibourg et la fille de la Voisin avouèrent en tout cas cette pratique non seulement horrible mais étonnante au siècle de Descartes et de Pascal.

Devant de tels crimes que révèlent progressivement les interrogatoires du lieutenant général de police, le roi décide de créer, hors de la compétence du Parlement, un tribunal spécial jugeant sans appel, composé de Conseillers d'État (dont La Reynie) et de Maîtres des Requêtes. Ainsi commence à fonctionner le 10 avril 1679 la Chambre de l'Arsenal, qu'on va appeler aussi Chambre ardente, salle tendue de noir et éclairée par des flambeaux où l'on jugeait traditionnellement certains criminels distingués par leur naissance ou

par la gravité de leur forfait. Le roi a ordonné qu'on juge sans faiblesse mais, comme l'écrivait Michelet, « à l'interrogatoire, ce furent les juges qui pâlièrent ». Il apparaît en effet rapidement que de grands personnages ont été les clients des sorciers empoisonneurs, comme par exemple le duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, qui s'est « mêlé de diableries », et qui se voit même accusé par Dubuisson d'avoir financé des invocations pour que sa femme meure – ce qu'elle aura la bonne idée de ne faire qu'en 1701. Nombreux en fait sont les courtisans impliqués dans ses affaires – deux nièces de Mazarin, la comtesse de Gramont, la vicomtesse de Polignac, etc. – qui passent au travers des mailles, et, La Reynie, tout lieutenant général de police qu'il est, doit compter avec la morgue des Grands. Ainsi Voltaire raconte que La Reynie « fut assez malavisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable ; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État ». Appelée à comparaître devant la Chambre ardente sous l'accusation d'avoir voulu empoisonner son vieux mari pour épouser son amant, le duc de Vendôme, elle aura le front, raconte Madame de Sévigné, de s'y présenter dans un carrosse à six chevaux, assise entre son mari et son amant.

Le 1^{er} octobre 1680, les séances de la Chambre ardente sont brutalement suspendues : Madame de Montespan est compromise... Maîtresse du Roi depuis 1667, elle veut le Roi pour elle toute seule et a administré au royal amant des poudres d'amour achetées à la Voisin. Elle a également fait dire plusieurs messes noires sur elle quand Louis XIV a commencé à s'intéresser de près à Marie-Angélique de Fontanges. Or, celle-ci meurt brutalement en 1681, à 22 ans, persuadée comme le reste de la Cour qu'elle a été empoisonnée par sa rivale. Mère de six enfants que le Roi a légitimés, la marquise de Montespan est intouchable mais le roi l'écrasera désormais de son mépris. Les séances de la Chambre ardente reprennent à partir du 19 mai 1681 à la condition implicite que le nom de Madame de Montespan ne sera jamais prononcé et ceci bien qu'elle soit explicitement mise en cause, notamment sur des affaires de messes noires précédées de sacrifices d'enfants.

La Reynie poursuit cependant sa tâche, faisant sans cesse surgir de nouveaux noms tant à la Cour qu'à Paris et même dans la campagne alentour : bergers, laboureurs et artisans faisant « mourir par poison du monde et des bestiaux ». La Chambre ardente, que chacun appelle désormais la Chambre des Poisons, rend arrêts sur arrêts, encore que la répression s'abatte beaucoup plus sur ceux qui ont vendu les poisons que sur ceux qui les ont commandés surtout lorsque ceux-ci sont des grands seigneurs ou mêmes des bourgeois plus ou moins alliés à des membres du Parlement – « trois pauvres misérables ont été brûlés hier ; mais au milieu de tout cela, le duc de Luxembourg est purifié sans passer par le feu », raille un écrit anonyme en 1681 – : 400 accusés en trois ans de fonctionnement, 218 condamnés (36 exécutés et les autres emprisonnés à vie)...

Mais le Roi, respectueusement chapitré en cela par La Reynie, a compris que sa politique de grandeur n'a rien à gagner dans un procès qui déjà commence à défrayer la chronique de toutes les cours d'Europe. Au mois de juillet 1682, il décide donc de mettre fin aux séances de la Chambre des poisons. Ceci, bien entendu, ne signifie pas qu'on se désintéresse du sort des coupables : « Il est d'une grande conséquence, écrit La Reynie, de conclure et de mettre la dernière main à ces malheureuses affaires, de telle sorte qu'il reste de la terreur dans l'esprit des méchants, et qu'ils puissent se souvenir de la recherche qui en a été faite. On ne doit pas perdre le fruit de tout ce que le Roi a fait à cet égard, et on le perdrait sans doute si ceux qui sont dans le commerce du poison et dans la pratique des plus étranges sacrilèges pouvaient penser, comme ont fait plusieurs de ceux qui ont été exécutés à mort et comme d'autres qui se tiennent cachés le disent encore à ceux qui leur font des propositions, qu'il y aura plus de liberté après cette recherche finie et qu'ils travailleront avec moins de péril et à meilleur marché ».

LE TOURNANT DE 1682

C'est en ce même mois de juillet 1682 qu'est promulgué l'édit royal resté fameux, même si certains historiens n'établissent pas de lien suffisamment net entre cet édit et l'affaire des Poisons – ainsi Jules Baissac, dans la somme que constitue *Les Grands Jours de la Sorcellerie* (1890), considère cet édit comme une conséquence possible des remontrances du Parlement de Rouen, douze ans plus tôt, et ne dit pas un mot de l'affaire des Poisons. Certes l'affaire des Poisons n'est qu'assez peu liée à la sorcellerie – même si les empoisonneuses, ont agrémenté leur pratique de sorcelleries telles que les messes noires. De plus, il est vrai, comme l'écrit Robert Mandrou, que cet édit « qui passe, à l'ordinaire, pour régler définitivement la question du crime de sorcellerie, n'en traite pratiquement pas ».

Que dit donc et au-delà qu'implique l'édit de 1682² ? L'exposé des motifs ne vise pas spécifiquement les sorciers ce qui est une façon radicale d'en nier le concept, mais les devins, magiciens, enchanteurs venus de pays étrangers – des bohémiens – qui par imposture, abusent des « personnes ignorantes ou crédules ». Loin de Satan et de ses œuvres, un enchaînement criminel est dénoncé, pas moins sévèrement punissable, qui est celui qui mène de l'illusionnisme à la superstition, de la superstition au sacrilège, du sacrilège

² *Édit du Roy pour la punition de différens crimes qui sont devins, magiciens, sorciers, empoisonneurs ; règle ceux qui peuvent vendre ou employer des drogues dangereuses et à qui il est permis d'avoir des fourneaux et laboratoires*, s. l. n. d. [Paris, 1682].

aux poisons - lesquels constituent d'ailleurs l'essentiel du fameux édit. Dans sa sagesse, le législateur évite qu'à l'avenir on ait à se prononcer sur le sortilège d'ailleurs qualifié de « prétendue magie », en se bornant à réprimer et juger des délits : le sacrilège, l'escroquerie, l'avortement, la vente des poisons (c'est là notamment qu'est institué le registre des produits toxiques, toujours en usage chez les pharmaciens)... C'était simple mais il fallait y penser : les sorciers continueront à être poursuivis au criminel, mais pas comme sorciers. Aux yeux de la justice les « vrais » sorciers sont désormais de faux sorciers dont il importe de châtier les méfaits non plus, si l'on peut dire, au spirituel mais au temporel.

L'année 1682 est décidément une année capitale dans l'histoire de la répression de la sorcellerie. Elle marque bien la fin de la période qu'on pourrait appeler archaïque, puisque c'est la même année que paraît *Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets...* d'Augustin Nicolas, maître des requêtes au Parlement de Bourgogne. L'auteur, qui répond par la négative, est certes en avance sinon sur son temps du moins sur les lois quand il écrit notamment : « c'est une pitoyable défaite à un juge de comparer l'incertitude de la torture à celle de la conviction par témoins ». Nicolas bat même sur leur propre terrain le dernier carré des démonologues quand il fait remarquer, à propos de la *Démonomanie des sorciers* de Jean Bodin, que ce dernier est en contradiction avec lui-même quand il défend la torture alors que dans le même chapitre, il explique que les sorciers torturés ne ressentent aucune douleur grâce au « pacte de taciturnité », résistant ipso facto à ladite torture. Mais ce n'est pas, de toute façon, sur ce terrain que se place Nicolas mais sur celui du Droit : de simples soupçons ne doivent pas suffire à conduire un homme sous la torture ; quant à l'aveu ainsi obtenu, il ne vaut rien : « S'il ne faut pas croire à un homme qui confesse volontairement contre lui-même parce qu'il peut être innocent, combien plus justement peut-on douter d'une confession arrachée par la violence des tourments... », remarque de bon sens que reprend en écho La Bruyère quelques années plus tard – et d'ailleurs après Montaigne – : « La question est une invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible et sauver un coupable qui est né robuste ». Bref, la « question préparatoire », même s'il faut attendre le règne de Louis XV pour qu'elle soit officiellement abolie, est désormais décriée et en fait de moins en moins appliquée. Ce début de désuétude va incontestablement de pair avec la réfutation de ce qu'on pourrait appeler « la sorcellerie à grand spectacle », le sabbat notamment. Il faut toutefois distinguer la « question préparatoire » de la « question préalable » qui, elle, subsistera jusqu'à la chute de l'Ancien Régime et qui consiste à torturer, de façon d'ailleurs très codifiée, un condamné à mort quelques heures avant son supplice. Très différente de la question préparatoire où l'on cherche à obtenir un aveu de culpabilité – sorcellerie, crime, etc. –, la question préalable n'intéresse

que celui qui, déjà jugé coupable au point d'être exécuté, peut révéler encore l'existence de quelques complices et se donner ainsi l'ultime occasion d'avoir l'âme bien nette quand il se présentera devant Saint-Pierre.

D'ARGENSON ET LES FAUX SORCIERS

942

Pour La Reynie donc, et pour d'Argenson qui lui succède en 1697, la question est fort claire et l'heure n'est plus à la casuistique. D'ailleurs, après l'énorme répression qui s'est abattue sur Paris et ses environs à la suite de l'affaire des Poisons (tous ceux qui n'ont pas été exécutés mais ont été convaincus d'avoir trempé dans cette affaire demeurent emprisonnés à vie et la « doyenne » des empoisonneuses meurt à 83 ans après 42 ans d'emprisonnement), les vocations à la sorcellerie se sont d'abord raréfiées sans cependant disparaître. Ainsi, l'année même de son entrée en fonction, d'Argenson fait emprisonner à Bicêtre par lettre de cachet un prêtre de 40 ans du diocèse de Bayeux (à preuve que l'autorité du lieutenant général de police de Paris dépasse largement les bornes de la capitale) « impie, scandaleux et abominable, qui faisait des pactes avec le Diable (...) et d'une impiété que les plus libertins ne peuvent supporter sans indignation ».

Au bout de vingt ans, l'industrie des faux-sorciers a fleuri de plus belle, au point d'attirer l'attention de la police. D'ailleurs, certains détails évoqués dans le rapport de d'Argenson ne vont pas sans rappeler fâcheusement l'affaire des Poisons : de nouveau, et même si l'essentiel des activités des faux sorciers consiste ici à courir après des trésors – non sans invoquer le diable pour ce faire –, il est question d'avortements, de messes noires et même de sacrifices d'enfants ; de nouveau il est question de « poudres » qui pour être magiques, n'en restent pas moins des poudres...

Pour le nouveau lieutenant général de police de Paris, l'équation faux sorcier = vrai fripon est posée d'emblée : « On a trouvé chez Tirmont, écrit-il en 1700 dans l'un de ses rapports, plusieurs livres de caractères et d'invocations diaboliques dont tout l'effet consiste à profiter de la complicité de quelques dupes ». On retrouve de temps à autre la verve ironique de d'Argenson, mais décidément il méprise cette engeance. À propos de la femme Saugeon enfermée à la Salpêtrière au début de 1701, et qu'on retrouve avec son mari dans un véritable morceau d'anthologie à la fin du rapport publié ici, d'Argenson écrit trois ans plus tard après qu'elle a été reprise : « Le silence et l'humilité de l'Hôpital ont anéanti toutes ses chimères ». On pourrait même parfois parler d'une véritable haine. À propos d'une vieille femme emprisonnée depuis très longtemps à la Salpêtrière pour sorcellerie (entendons au sens de l'édit de 1682), il écrit : « Son esprit s'affaiblit, et l'on espère que la mort en purgera bientôt le public... ».

Mais que dire alors de toute une société, sans cesse grandissante, de « prétendus » sorciers ? Et de la multitude de leurs dupes chez qui, s'insurge d'Argenson qui rejoint en cela les préoccupations souvent exprimées par les confesseurs, « l'inquiétude ou l'espérance prévalent de plus en plus sur la foi et sur la raison » ? Dans la lettre d'envoi de son rapport où d'Argenson s'exprime ainsi, l'indignation, tant au nom de l'ordre public que de la religion, cède vite la place aux considérations policières : il n'est pas facile, fait remarquer le lieutenant de police, de déférer ce type de crimes devant les tribunaux ordinaires puisque désormais il faut en assurer la preuve et que les témoins ne sont guère dignes de foi, même ou surtout lorsqu'ils ont été secrètement introduits dans « la cabale » par la police. Au surplus, les quelques exécutions – celle d'un prêtre dénommé Barbet, brûlé l'hiver précédent, est évoquée –, ne décourage pas les complices mais semble au contraire les rendre « plus insolents ». Enfin, et c'est là l'idée que vont défendre après d'Argenson les lieutenants de police successifs, ce type de procès ne va pas sans « une espèce de scandale qui déshonore la religion » (et, ajoute d'Argenson qui est alors placé au cœur de la répression du protestantisme après la révocation de l'Édit de Nantes, « rend les protestants plus indociles »). Donc, pas de justice ordinaire (et encore moins d'extraordinaire) mais la seule autorité du Roi, entendez la lettre de cachet, qui, loin de toute publicité, saura expédier rapidement et discrètement les « chefs de cabale » dans quelques maisons de force où ils seront « nourris en pauvres » (c'est-à-dire au prix de pension le plus bas et donc hors de tout confort, même relatif) et « oubliés pendant longtemps ». Le mot est terrible et ne manquera pas avec « l'arbitraire » de la décision royale, de constituer une critique de poids dans la croisade contre les lettres de cachet qui va se déchaîner dans les dernières décennies de l'Ancien Régime.

Que soient exilés de Paris les comparses et les dupes, ces derniers étant considérés non pas comme des victimes mais comme des sectateurs. Quant à ceux qui au contraire « peuvent mériter une attention particulière », soit parce qu'ils ont eu pour clients des « personnes d'un rang distingué dont il sera peut-être du service du Roy de savoir les visions et les folies », soit « parce qu'ils ont poussé plus loin que les autres l'entêtement ou l'impiété », qu'on les expédie plutôt à la Bastille ou à Vincennes, là où le lieutenant général de police en personne pourra les interroger tout à loisir, loin des complications de la justice réglée... Le rapport qui suit constitue en effet, explicitement, une demande circonstanciée d'expédition de plusieurs dizaines de lettres de cachet, dans l'une de ces opérations coup de poing dont La Reynie et après lui d'Argenson sont souvent demandeurs auprès du roi, pour des motifs d'ailleurs très divers. Il y a un temps pour le renseignement mais, une fois les « mouches » posées et le dossier bouclé, que vienne, si le roi le permet, le temps de la répression...

Monsieur,

Il y a longtemps que je diffère à vous informer d'un grand désordre qui augmente de jour en jour et qui ne se borne pas à la corruption des mœurs mais qui tend à détruire la religion dans tous ses principes.

944 Cet abus regarde les faux devins, les prétendus sorciers, ceux qui promettent la découverte des trésors ou la communication des génies : enfin toutes les personnes qui distribuent des poudres, des talismans ou des pentacles ; et le nombre en est devenu si grand que plusieurs de nos communautés d'arts et métiers ne sont pas à beaucoup près si nombreuses. J'ai cru ne pouvoir me donner trop de soins pour découvrir les principaux chefs de ce commerce criminel et l'on m'en a fait connaître jusques à dix-neuf qui conduisent séparément leurs intrigues, enchérissent en impiété, abusent de la simplicité de ceux qui les consultent et commettent en leur présence les dernières abominations.

Le mémoire que je prends la liberté de joindre à cette lettre vous mettra sous les yeux tout le détail de chacune de ces cabales, autant que je les ai pu pénétrer, et quelques ridicules que soient les principes de toutes ces curiosités magiques ou superstitieuses, je remarque avec beaucoup de douleur que le nombre des dupes se multiplie et que l'inquiétude ou l'espérance prévalent de plus en plus sur la foi et sur la raison ; les ecclésiastiques qui sont occupés au ministère de la confession gémissent de ce malheur et ne peuvent y apporter aucun remède. Il semble même que le châtement du nommé Barbet, prêtre impie qui fut brûlé cet hiver, rende tous ceux de sa cabale plus insolents ; un seul d'entre eux s'est converti et ne nous a pas été inutile pour parvenir à la connaissance de ces mystères d'iniquité dont le récit vous fera sans doute une juste horreur.

Vous savez que dans les tribunaux ordinaires la conviction de ces crimes est fort difficile ; à moins qu'on n'en assure la preuve par des personnes affidées qui s'introduisent dans la familiarité de ceux qui les commettent et qui participent eux-mêmes à ces assemblées d'impiété dont tous les complices méritent également d'être punis ; ce fut par cette voie que Barbet fut convaincu : les deux témoins qui furent produits contre lui ayant été apostés par Desgrez³ pour lui fournir le pentacle qu'il consacra sous l'hostie et lui ayant même servi la messe ; cependant je douterais que ce moyen pu être légitimement mis en usage ; n'étant jamais permis de faire commettre un crime pour en procurer la punition. D'ailleurs les témoins de cette qualité sont presque toujours d'une foi suspecte et j'apprends que des deux qui déposèrent contre ce prêtre impie, il

3 Inspecteur de police.

y en a un nommé Petit qui a été pendu par effigie au commencement du mois dernier et que l'autre continue toujours à se mêler de divinations, à vendre des poudres et à tirer des horoscopes.

Il semble même que l'éclat qu'on fait dans le public en instruisant les procès de cette qualité forme une espèce de scandale qui déshonore la religion et rend les protestants plus indociles ; je croirais donc que tous les chefs de ces cabales d'abominations doivent être par l'autorité du roi dispersés et renfermés à l'Hôpital ou dans des châteaux éloignés de Paris pour y être nourris en pauvres et oubliés pendant longtemps ; je pense néanmoins que les nommés Picot, Bedrode, les abbés Pinel et Lefèvre, Marie-Anne Laville, la Mariette, la Damour, la Ducastel et la Saint-Amant, Roullion, Radeville et Chevalier, peuvent mériter une attention plus particulière tant parce qu'on a lieu de croire qu'ils ont été consultés par des personnes d'un rang distingué dont il sera peut-être du service du roi de savoir les visions et les folies, que parce qu'ils ont porté plus loin que les autres l'entêtement ou l'impiété ; ainsi je suis persuadé que ceux-là doivent être conduits à la Bastille ou à Vincennes, interrogés à fond et observés avec soin.

Le père Robert, Cordelier, serait de ce nombre mais comme ses supérieurs l'ont relégué dans un couvent de province, on pourra se contenter d'écrire par ordre du roi et de leur faire entendre qu'ils doivent le mettre en prison, lui ôter tous ses papiers et lui imposer une pénitence proportionnée à ses crimes. À l'égard des complices ou des dupes des uns et des autres il suffirait ce me semble de les chasser de Paris et j'ose avoir l'honneur de vous assurer que ces emprisonnements et ces exils ordonnés et exécutés dans le même temps par la voie de l'autorité supérieure feront plus d'impression sur le public et plus de peur aux curieux qu'une longue suite d'instructions et soixante arrêts d'une commission extraordinaire qui se suivraient nécessairement de loin en loin.

Je suis avec le plus parfait attachement et le plus profond respect,
Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

signé d'Argenson

Memoire qui contient en detail les noms et les intrigues des faux devins, des pretendus sorciers, de ceux qui promettent la decouverte des tresors, ou la communication des genies, qui distribuent des poudres, vendent des talismans, consacrent des bouquets et des pentacles.

On indique jusqu'à dix-neuf personnes qui se mêlent en chef de ce commerce d'impiété et en voici les noms, les intrigues de ces dix-neuf personnes, le détail de leurs cabales, et les opérations diaboliques dont elles se mêlent :

Premier chef

946 Le nommé JEMME qu'on croit neveu du feu Marquis d'Ambreville si connu par ses filouteries et brûlé pour ses sacrilèges paraît étranger, et néanmoins s'est fait recevoir Maître tapissier à Paris. Il a laissé sa femme et ses enfants pour passer en Hollande avec une autre femme dont la prostitution est connue, et qui depuis l'a quitté à son tour pour suivre d'autres aventures.

Il a été arrêté à Liège comme espion et recommandé pour quantité de vols, mais ceux qui y avaient intérêt n'ayant pas voulu faire la dépense d'en fournir les preuves, le commandant des troupes de France lui a expressément défendu par ordre du roi de revenir dans le royaume ; cependant on ne doute pas qu'il ne soit à Paris, que les scélérats de cette espèce regardent toujours comme leur centre.

Jemme s'entremet pour faire des traités avec le diable, vend des livres et des manuscrits de magie, fournit des pentacles consacrés, c'est-à-dire des morceaux de parchemin vierge coupés en rond de la grandeur de l'hostie où l'on dessine un triangle que les personnes de ce commerce nomment le triangle de Salomon ; on écrit dans ce triangle le nom de Dieu en langue hébraïque et grecque, on le place sur l'autel au-dessous de la sainte hostie, les paroles sacramentales portent sur l'un et sur l'autre, et lorsque le prêtre fait l'élévation, la sainte hostie et le pentacle se touchent immédiatement.

Complices de Jemme :

Les personnes qui s'intriguent pour lui qui agissent sous ses ordres et qui le regardent comme leur chef sont :

La Dassigny ou la Daubak originaire de Calais, femme d'un capitaine au régiment de Piémont qui après avoir cherché inutilement la pierre philosophale a voulu faire des pactes avec le diable et parler à des génies ; elle se mêle aussi de prostitution, vend des poudres pour faire aimer et promet de précipiter les accouchements.

La Motet consomme tout son bien dans ces curiosités sacrilèges et attire d'autres dupes.

Longueval ci-devant capitaine au régiment de Limoges se sert de ce prétexte pour filouter, et se mêle ordinairement de chercher des maisons écartées où l'on puisse faire les invocations magiques en toute liberté.

La nommée Labarre, femme de chambre de... et auparavant servante de la femme du nommé Laloge, qui après avoir été soldat aux gardes, et avoir fait une infinité de friponneries a été chassé du régiment, et s'est retiré à Buxelles où il vit d'industrie. Cette nommée Labarre voulait se donner au diable par l'entremise de Jemme ; elle prétend avoir plusieurs fois parlé à l'Esprit par sa médiation et avoir assisté à plusieurs assemblées diaboliques où plusieurs fantômes lui ont apparu ; elle dit aussi que le diable ayant demandé un enfant pour en disposer, la Lebrun, femme d'un filou que le roi a bien voulu chasser de Paris, offrit de donner celui dont elle était grosse, et qu'en effet le jour ayant été pris pour consommer ce sacrifice, la Lebrun accoucha dans le cercle magique d'un enfant qui fut emporté dans l'instant même ; les fripons qui agissent pour Jemme faisaient valoir cette action abominable comme une preuve certaine de sa grande capacité et sur la foi de ce récit, ils lui ont attiré plusieurs dupes.

Deuxième chef

PICOT est un laboureur du village de Gournay près Compiègne à une lieue de Mouchy, il se mêle aussi du métier de Maréchal.

Picot prend la qualité de grand Maréchal des magiciens et ceux de sa secte publient que rien n'est au-dessus de son pouvoir ; ils assurent que toutes les personnes que le roi honore le plus de son estime et de sa confiance n'y sont parvenues que par le secret de ses enchantements. Il a même l'insolence de les nommer et il ne demande qu'un an et un jour pour en assurer le succès. Le prix ordinaire de ces pactes n'est que d'un écu et trois liards dont il assure que l'écu est pour l'offrande qu'il est obligé de faire à l'Esprit, et qu'il n'y a pour lui que les trois liards. Il exige de ceux qui s'abandonnent à son entremise une soumission signée de leur sang et l'on ne doute pas qu'il ne s'en trouvât chez lui un grand nombre si l'on y faisait une perquisition exacte ; il entreprend aussi la guérison de toutes sortes de maladies, et tout son secret consiste à faire sur les malades neuf signes de croix et neuf soufflets au nom de Lucifer, ou à lui faire prendre d'une tisane ordinaire, après y avoir fait les mêmes cérémonies. Il fait grand cas d'un autre secret qu'on nomme la Poupée ; pour le pratiquer il faut prendre un oeuf qu'on ouvre un peu par la pointe pour en tirer une partie du blanc, on met en la place de la semence d'homme et ensuite on renferme l'oeuf avec un linge et de la poix ; on le fait couvrir par une autre poule et l'on prétend que ce qui en résulte tient beaucoup de la figure humaine quoi qu'il ait les pattes et la ressemblance d'un poulet ; on le pose sur un mouchoir blanc et l'on prend bien garde qu'il n'y ait au-dessous ni chat ni chien car il est de soi parmi les

sorciers que sans cette précaution l'homme qui tient le mouchoir serait étranglé. Lorsque cette petite bête est sur le mouchoir elle demande ce qu'on lui veut. Il faut lui répondre ces paroles : « or ou argent » ; elle ajoute celles-ci : « pour combien de temps et que me donneras-tu pour ma nourriture ? » ; aussitôt il faut lui promettre du sucre, la mettre dans une boîte pleine de coton et la porter toujours sur soi, on peut néanmoins la donner à un autre mais si cet autre la donnait à un troisième celui-ci périrait infailliblement. Avec ce secret on est sûr de trouver quatre louis d'or dans la boîte où la petite bête est renfermée, mais il faut n'avoir contracté avec l'Esprit aucun autre engagement car si l'on s'était donné à lui par quelque autre titre, la Poupée ne serait plus d'aucun usage.

Complices de Picot :

Les gens qui s'intriguent pour lui, qui adhèrent à ses sentiments, et le regardent comme leur maître sont :

948

La Toussaint, fille d'un gros marchand épicier qui a fait un traité avec le diable pour avoir des richesses, et n'en est que plus pauvre ayant employé tout son bien à ces sacrifices ridicules en sorte qu'elle est réduite à travailler pour les fripiers.

La Jacob qui après avoir été entretenue par l'abbé Touzard Recollet, apostat et l'un des plus grands scélérats qui soit au monde, vit en débauche avec un autre prêtre qu'on dit être précepteur d'enfants, mais qui cache avec beaucoup de soin son nom et sa demeure. Cette femme est de la plupart des conjurations, et après en avoir fait plusieurs pour son propre compte par l'entremise de Picot et de l'abbé Touzard, elle s'entremet pour celui des autres ; l'objet de ses conjurations ordinaires est de faire aimer, elle prétend aussi avoir un secret immanquable à l'égard du jeu ; il consiste à prendre trois cartes distinguées, à les mettre dans la fosse d'un pendu et à les y laisser pendant vingt-quatre heures. Elle est fort bien logée et fort bien meublée ; aussi personne n'est-elle plus industrieuse ni plus adroite à ménager ses dupes.

La Saint-Amand et sa camarade sont âgées de quarante à quarante-cinq ans, mais on ne sait ni leur pays ni leur famille ; elles demeurent dans la rue neuve de Saint-Etienne, et la première est depuis longtemps en mauvais commerce avec le nommé Petit, soldat aux Gardes pendu en effigie depuis deux mois, et qui après avoir été le complice de ce prêtre impie nommé Barbet, qui fut brûlé l'hiver dernier, est devenu son dénonciateur et a déposé contre lui. Cette femme se dit maîtresse d'école, mais on ne lui connaît aucun écolier ; elle gagne sa vie à tirer l'horoscope, à distribuer des secrets pour l'amour et pour le jeu ; elle se mêle aussi de conjurer les étoiles, d'évoquer les esprits infernaux et de donner ce qu'on appelle des malnuits, c'est-à-dire de troubler le sommeil des personnes dont celles qui la consultent ont dessein de se faire aimer et de les empêcher de dormir. Quand la Saint-Amand et sa camarade avaient quelque

chose à faire consacrer pour la composition de leurs maléfices, elles se servaient du prêtre Barbet qui consacrait jusqu'à des aiguilles qu'on prétend merveilleuses pour enchanter les personnes à qui l'on veut inspirer de l'amour : tout ce secret consiste à enfiler ces aiguilles avec du fil blanc et à les piquer ensuite dans l'habit de ces personnes où l'on laisse le fil en prononçant quelques paroles.

La Lagenois se dit parisienne. Elle demeure avec son beau-frère, qui après avoir cherché pendant longtemps le mouvement perpétuel s'est mis à répéter des enfants. Elle vivait en débauche avec l'abbé Touzard lorsqu'il la quitta pour la Jacob : elle a été la complice de ses abominations ; on assure même qu'il y a un contrat de mariage entre eux, et elle s'intrigue actuellement de toutes ses forces pour tirer de l'Hôpital ce moine impie ; elle a promis aussi la découverte de plusieurs trésors, et elle distribue des secrets pour son propre compte ; elle était encore de ces assemblées sacrilèges où présidait un jeune cordelier qui est relégué dans un couvent de Bourgogne par sentence de ses supérieurs et déclaré indigne des degrés de théologie, et ce cordelier est le père Robert dont il a été parlé ci-dessus.

Lambety est originaire de Bretagne où il a commandé des vaisseaux armés en course ; mais ayant commis plusieurs barbaries soit envers les matelots de son bord, soit à l'égard de quelques passagers, il lui a été défendu de monter aucun bâtiment ; se voyant sans emploi, il est venu à Paris où il s'occupe à plaider contre ses armateurs ; en passant par Calais il fit connaissance avec l'abbé Touzard et il assista à la messe solennelle que Touzard y célébra en plein minuit pour attirer les esprits infernaux et les obliger à ratifier les traités qui étaient écrits sur du parchemin vierge. Un curé de Calais nommé... lui servait de diacre et le père Dufлот, minime, de sous-diacre, mais il n'y avait pour tous assistants que Lambety et le nommé Dufлот de Versalle neveu du minime ; la connaissance de l'abbé Touzard procura dans la suite à Lambety celle de Picot qu'il vit à Gournay par son entremise ; il passa même vingt-deux jours tant pour la consommation d'un pacte que pour obtenir de l'Esprit le gain assuré de tous ses procès ; enfin après avoir consommé en frais de procédures et à la recherche de plusieurs trésors imaginaires le peu de bien qu'il avait, il s'est attaché à la femme d'un joueur de violon de l'Opéra nommé du May et il s'est fait garde de Monseigneur le Duc d'Orléans pour se mettre à couvert de ses créanciers.

Troisième chef

BEDRODE est né en Saintonge, dit que sa famille est originaire de Hollande et prétend avoir été capitaine dans les régiments de la reine et de Surlaube d'où l'on assure qu'il en a été chassé pour avoir donné des coups de bâton à un commissaire et manqué de respect à son colonel. Il n'a point de demeure certaine mais quoi qu'exilé de Paris par un ordre du roi il y revient de temps en temps.

Bedrode a cherché pendant longtemps la pierre philosophale et depuis, par une espèce de désespoir, il s'est donné à la recherche des trésors, à faire ou à négocier des traités avec l'Esprit et enfin aux opérations magiques. Il y a trois ans qu'il fut mis à la Bastille pour avoir travaillé à la chimie d'une manière suspecte et dangereuse ; il fut ensuite chassé de Paris où il n'a pas laissé de revenir encore et il n'y a pas plus de six semaines qu'on l'y a vu.

Ses associés ou ses dupes sont :

La Dassigny dont il a été parlé dans l'article de Picot.

Le nommé Jolly originaire de Paris qui, après avoir été valet de chambre, s'est attaché aux curiosités chimiques de concert avec sa femme qui se mêle aussi bien que lui des divinations et des traités, abuse de la simplicité de ceux qui les consultent, prend de l'argent à toutes mains et ne subsiste que d'intrigues.

950 Desmares dont on ne connaît ni le pays ni la naissance est le camarade ordinaire du nommé Jolly et se mêle du même commerce ; il prétend avoir un livre mystérieux écrit à la main, et qu'avec le secours des invocations que contient ce livre, il n'y a point d'esprit que l'on ne soit en état d'évoquer, ni pacte qu'on ne puisse mettre à sa perfection.

Ducoudray qui se dit gentilhomme et prétend avoir été page de Monsieur le Prince, se mêle aussi de négocier des traités avec le diable, et d'assurer la découverte des trésors par les conseils de Bedrode ; la femme est beaucoup plus adroite que lui dans tous ces mystères et tous deux ont été dans une liaison fort étroite avec la nommée Marie-Anne, maîtresse de Pinel et que tous les sorciers ont en singulière vénération.

Quatrième chef

Le nommé DAMOUR est de Pantin, fils d'un laboureur et sa profession ordinaire est d'écrire à Paris pour le public. Il demeure dans la paroisse de Saint-Germain de l'Auxerrois où il est assez connu. On croit sa femme originaire de Picardie où ils ont tenu quelque temps une ferme ; son métier est de faire prêter sur gages et de s'insinuer dans les maisons sous ce prétexte.

Damour et sa femme s'attachent principalement aux traités et aux conjurations ; elle prétend en avoir fait de toutes sortes, elle a même un pentacle consacré, dont Jemme lui a fait présent et qui doit être de la façon du curé de Condé. C'est cette femme qui accoucha une jeune fille nommée la Martinière dont l'enfant devait être donné à l'Esprit pour l'accomplissement de certains pactes. Elle a fait d'autres accouchements dans sa maison, mais sa principale application consiste maintenant dans la recherche des trésors, et les sorciers du premier ordre assurent qu'il n'y en a pas de plus entreprenante ni plus hardie.

Ses dupes ou ses sectateurs sont :

Le nommé Le Brun, valet de pied de Monsieur.

La Marquet fille d'un charpentier de Calais qui, après s'être ruinée dans le commerce, cherche fortune avec le diable. Elle s'était retirée l'été dernier dans la maison du sieur Sandrier major de la gendarmerie près l'Hôpital des Enfants rouges, et le fils de cet officier à présent mousquetaire s'étant adonné aux curiosités diaboliques par ses conseils, la maison du père était le rendez-vous ordinaire de la Damour et de tous ceux de sa cabale.

La Regnault, cuisinière du sieur Sandrier, a donné dans le même piège par l'entremise de quelques soldats aux gardes, émissaires et complices de la Marquet ou de la Damour. On assure même que cette cuisinière a été longtemps à l'Hôpital pour ses mauvaises moeurs et que le cadet Clercq, neveu d'un sergent de la compagnie de Delisle, était un des principaux acteurs de toute cette intrigue.

La nommée Boulot, parisienne, veuve d'un marchand ruiné, est encore de ce nombre, mais cette femme n'étant pas assez bien instruite de mystères de la diablerie, s'empresse pour fournir à la Damour de bonnes pratiques.

Une bouchère qui tient son étal près la porte de Saint-Martin : elle prétend qu'il y a un trésor dans sa boucherie et que les esprits infernaux y viennent tous les jours ; la Damour et un prêtre y ont fait plusieurs invocations diaboliques, mais on n'a pu savoir le nom de ce prêtre ; on sait seulement que le nommé Froger, maître étranger à Paris et Violette, fameux intrigant qui se mêle aussi d'usure, l'ont conduit dans cette maison où il a écrit sur la porte de toutes les chambres plusieurs mots mystérieux avec de la craie bénite ; on assure que ces mots y sont encore et que la bouchère est toujours entêtée de son trésor et y fait travailler de temps en temps en présence d'un homme âgé de 50 ans qui a toute sa confiance.

Le nommé Le Beau maître-tailleur qui demeure dans le cul-de-sac des pères de l'Oratoire distribue des livres signés de l'Esprit, des conjurations et des grimoires ; il dit que c'est un augustin déchaussé qui les lui fournit mais il ne le nomme pas ; il produit aussi quelques dupes à la Damour et quand il trouve occasion de friponner sous prétexte de diablerie ou de faire prêter sur gages à grosses usures, il ne la manque pas.

La nommée Dimanche qui demeure dans l'enclos du temple après s'être ruinée à chercher des trésors et à faire des traités avec l'Esprit, qui apparemment n'a pas voulu d'elle, travaille en secret à faire des toiles peintes, donne retraite à des scélérats, et peint de ces taffetas légers qu'on nomme suries.

Cinquième chef

LONNET demeure dans la rue du Four, a été reçu dans l'Hôtel Royal des Invalides en qualité de soldat, est compagnon charpentier de sa profession, mais n'en fait que fort peu d'usage.

Lonnet est en grande réputation parmi les magiciens par le succès de ses conjurations et pour l'accomplissement des traités qui se font par son entremise. Des personnes qui ont travaillé avec lui assurent qu'il est très ferme dans ces opérations, qu'il parle familièrement à l'Esprit et qu'on ne peut être ni plus expérimenté ni plus profond dans la science du grimoire. D'autres prétendent, qu'étant avec lui dans une campagne, ils ont entendu sur leurs têtes une quantité prodigieuse de sonnettes et de grelots et qu'il leur dit que c'était une troupe de diables qui accouraient à sa voix. Un jour qu'il était encore dans le cercle magique qu'il avait tracé au milieu d'une plaine, l'Esprit lui parla en ces termes, si l'on en doit croire les assistants que la peur avait comme ensorcelés : « Lonnet, Lonnet, tu es bien insolent de venir ici et de te présenter au sacrifice, toi qui pendant le chemin as joui d'une telle fille que tu oses m'offrir, car tous les magiciens conviennent qu'on mérite la mort lorsqu'on travaille aux invocations après s'être pollué ou avoir eu commerce avec quelque femme soit la veille soit le jour même ».

Ses invocations ordinaires sont précédées par des neuvaines de messes accompagnées de libations et d'encensements qui coûtent beaucoup à ses dupes dont une seule lui a donné jusqu'à deux cents écus pour un pacte qui n'a pas eu son exécution.

Les principaux de sa cabale sont :

La nommée Pinard qui demeure au bout de la rue du Chantre, près le Louvre ; elle est vieille et veuve, ne subsiste que de friponneries, produit des dupes au nommé Lonnet et en tire le plus qu'elle peut ; elle cherche aussi des trésors et prend à toutes mains.

La nommée Lamontagne dont le mari est cocher de louage ; elle loge avec la Pinard, entre dans tous les secrets de son commerce et toutes deux sont en société d'intrigue et de friponnerie.

Une fruitière dont on n'a pu savoir le nom ; on sait seulement qu'elle est femme d'un tailleur de pierres et qu'elle demeure rue du Sépulcre au faubourg Saint-Germain ; un homme de confiance assure qu'ayant fouillé dans un trou qui fut creusé dans la muraille de la maison où demeure cette femme, il y trouva quantité d'ossements de personnes de tous âges mais la plupart d'enfants ; d'autres gens assurent que le diable a un pouvoir particulier sur cette maison, qu'il y a paru sous une forme humaine, qu'il s'y élève des souffles impétueux dont la cause n'est point naturelle, et qu'un jour qu'on y faisait des conjurations on vit un fantôme dans le cercle, ce qui obligea le magicien de fermer son livre de peur qu'une personne qui s'était avancée indiscrètement jusque dans le rond destiné pour l'Esprit ne fut étranglée à la vue des autres spectateurs.

Un boulanger et sa femme qui demeuraient rue du Chasse-midi, et qui après s'être ruinés dans ces recherches criminelles se sont retirés dans un village ;

ils prêtaient leurs chambres pour faire des conjurations, et un jour que le magicien faisait à Dieu sa confession générale suivant la formule prescrite par les Clavicules de Salomon, les esprits infernaux firent un si grand bruit dans le jardin qu'on crut que la maison allait être renversée ; aussitôt la nommée Labarre dont on a parlé dans l'article de Jemme fit le renvoi, c'est-à-dire qu'elle commanda au démon de se retirer ; ainsi le magicien acheva sa confession générale et fit sa conjuration sans aucun trouble ; une autre fois le magicien ayant mis le pacte à terre, il fut pris et emporté par une main invisible, et le magicien ayant ordonné à l'Esprit de le rapporter, il fut remis dans la même place ; alors le magicien conjura l'Esprit de déclarer si le pacte finirait bientôt et en cas qu'il en agréât la proposition d'en donner quelque signe aux assistants, sur quoi on entendit trois cris comme feraient ceux d'une souris ; enfin dans une semblable conjuration, l'Esprit infernal fit connaître sa présence par trois coups qu'il donna sur une chaise de bois dont tous les spectateurs furent fort étonnés.

Sixième chef

LION est un faiseur de bas au tricot. Il demeure sur les fossés de St-Marcel, est marié avec une jeune femme et l'on assure que sa fortune ne paraît pas des plus mauvaises.

Lion promet la découverte des trésors et de ménager des traités ; il a été instruit par l'abbé Lefèvre dont il sera parlé ci-après et il vient persuader à ses dupes qu'un esprit obligeant, dévoué à ses intérêts, lui apporte tous les matins pour quatre livres d'argent monnayé.

Son principal intrigant est le nommé Decombes qui demeure auprès des capucins du Marais ; il n'y a pas longtemps qu'il était maître d'hôtel dans une grande maison ; maintenant il s'est retiré avec sa femme et il n'est d'aucun métier ni d'aucun commerce ; il se mêle seulement de procurer des dupes au nommé Lion et à l'abbé Lefèvre qui lui rendent toujours une moitié de ce qu'ils en tirent.

Lion est aussi dans une liaison fort étroite avec le curé de Condé qui plaide depuis longtemps contre Monsieur de Laon son évêque, consacre des pentacles pour de l'argent, assiste aux sacrifices infernaux lorsqu'il y est mandé, fait des invocations et des appels pour attirer la présence des génies, cherche des trésors et travaille aux conjurations, tantôt sous les ordres du nommé Lion, tantôt pour le compte de la Damour et des autres chefs de parti dont ce mémoire fait mention ; il a fait voir à une personne de confiance une lame d'argent plus longue que large sur laquelle il avait inscrit des mots hébraïques et qu'il avait ensuite bénite et consacrée avec de grandes cérémonies ; il assure qu'avec cette lame qui ressemble assez aux fiches ordinaires, il est impossible

de perdre au jeu et que ce secret lui fournit abondamment de quoi vivre et de quoi plaider.

Enfin ces trois fripons avaient encore pour émissaire et pour complice la nommée Louise, vieille fille, qui demeurait dans le cul-de-sac de la foire de Saint-Germain et qui, après s'être adonnée à toutes sortes de superstitions et de diableries, est devenue hydropique et a été portée à l'Hôtel-Dieu où elle se meurt. Cette femme consultait le verre pour la découverte des choses volées et des sentiments du cœur, tirait l'horoscope et formait de ces figures de cire mystérieuses et enchantées dont les coups portaient jusqu'à la personne de qui l'on avait le dessein de gagner le cœur ou d'abrégéer les jours.

954

Le nommé Dupré, menuisier du faubourg de Saint-Marcel, est encore de cette intrigue mais il n'entre pas dans tous les mystères, et Lion n'a eu de commerce avec lui que par rapport à la découverte d'un trésor qu'il prétend être dans la maison qu'il occupe. Lion a travaillé plusieurs fois à la découverte de ce trésor important mais les génies ont été sourds à sa voix ; d'autres personnes s'y sont attachées depuis sans aucun succès, entre autres le nommé Froger et un ecclésiastique de ses amis dont il a été parlé ci-dessus dans l'article de la bouchère ; cependant le menuisier peut être assez simple pour croire que le trésor est effectif et certainement trouve bien son compte avec les envieux que son trésor attire, le fait valoir autant qu'il peut et ne se lasse point de prêter sa maison à ces faiseurs d'invocations ; la femme de ce menuisier a consulté touchant ce trésor une femme qui s'était acquise beaucoup de réputation dans cette espèce de magie ; elle se nomme Fréval, se disait veuve de sieur de Lamoresan, frère de l'Intendant de Philippeville, était d'une figure agréable quoiqu'aveugle et de moeurs absolument déréglées ; personne n'était ni plus ingénieuse, ni plus habile dans l'art des invocations et des malélices ; aussi faisait-elle une dépense très considérable mais s'étant ennuyée de l'être et quelqu'un s'étant mis en devoir de la dénoncer, elle partit brusquement et se retira dans les pays étrangers ; elle disait qu'un esprit familier lui parlait à toute heure, et elle rendait compte de ses réponses. Enfin elle citait souvent un fameux magicien nommé Périssier qu'elle appelait son maître et qui passait en effet pour un homme d'une grande érudition dans ce genre de doctrine.

Septième chef

L'ABBE LEFÈVRE est du pays du Maine ; son nom de famille est David. Il a été prédicateur capucin pendant plusieurs années sous le nom du Père Thomas de Cran ; ayant été mis en pénitence au couvent de Compiègne pour ses mauvaises moeurs, il força les portes et se sécularisa lui-même. Il est actuellement dans les Prisons de l'Officialité de Paris, et l'on est sur le point de le remettre à ses Supérieurs, qu'on dit être dans la résolution de le laisser échapper encore.

L'abbé Lefèvre est d'une impiété déclarée ; non seulement il cherche des trésors et il négocie des traités avec l'Esprit mais il se mêle aussi des consécrationes les plus criminelles, et aucune espèce de profanation n'a échappé à sa curiosité sacrilège.

Depuis son évasion de chez les capucins de Compiègne, il n'est point de crime qu'il n'ait commis. Il vint d'abord chez la Mariette, femme d'un imager du petit pont, où il dit plusieurs messes à l'heure de minuit avec des habits sacerdotaux que la Mariette avait empruntés d'un prêtre de Saint-Séverin ; un grand verre à bière servait de calice et l'objet de toutes ces messes était de faire un traité avec l'Esprit infernal pour avoir un million, une pension de deux mille écus par mois et le don de se faire aimer des personnes du premier rang. Ceux qui sont assez simples pour donner dans ces chimères prétendent qu'on ne peut conclure aucun traité sans avoir fait dire auparavant neuf messes entre onze heures et minuit. Mais dans le temps que l'abbé Lefèvre célébrait la quatrième dans la chambre de la Mariette où ils couchaient ensemble, il vit un chien noir sur la fenêtre et cette vue lui fit une telle frayeur qu'il abandonna le sacrifice et partit pour Lyon deux jours après sans avoir achevé la neuvaine. Il y connaissait le nommé Faure, marchand fort entêté de magie et de qui l'on a intercepté une lettre datée du 8 juillet dernier qu'il écrivait à Mariette pour faire tenir au sieur Saget, c'est-à-dire à l'abbé Lefèvre qui se fait souvent appeler ainsi.

On a su depuis son retour qu'il avait fait plusieurs sacrifices dans la maison de campagne de ce marchand, mais la Mariette lui ayant mandé qu'un armateur provençal fâché de ce qu'elle n'avait pas voulu répondre à sa passion menaçait de la dénoncer aux magistrats, il partit sans rien conclure et revint à Paris en diligence. Il y continua ses mauvaises pratiques vêtu le plus souvent en habit séculier, quoiqu'il dit la messe presque tous les jours tantôt dans un petit couvent du faubourg Saint-Antoine rue de Charonne, tantôt à Saint-Jacques sur la foi d'un faux certificat de Monsieur l'Archevêque dont le nommé Protain, maître d'école renfermé à Bicêtre de l'ordre du roi avait contrefait la signature. Il couchait toujours chez la Mariette et avec elle en présence de son mari. Alors on leur fit connaître Pinel, prieur de Notre-Dame de Noyen-sur-Seine et l'abbé Lefèvre alla chez lui au commencement de septembre de l'année mille sept cent. Ce fut dans l'église de ce prieuré, qu'après avoir fait un cercle autour de l'autel avec de la craie bénite, il célébra trois messes pendant trois nuits de suite. Au commencement de la première, il baptisa un livre de grimoire qui fut nommé Membrok et l'on observa dans le baptême les mêmes cérémonies qui se pratiquent dans celui des enfants, à la réserve qu'on n'y emploie pas les saintes-huiles ; cette première messe fut célébrée sous l'invocation du Saint-Esprit, la seconde en l'honneur de la Sainte-Trinité, et la troisième fut une messe votive. À l'ordinaire tout ce que ces messes ont de particulier et de différent des messes

privées c'est qu'immédiatement après la consécration et avant l'élévation de la Sainte hostie, le sacrificateur la tient sur l'autel de la main gauche tandis qu'un des assistants lui présente du côté droit le livre qui a été baptisé ; le prêtre y lit les conjurations qui sont à son sujet et en les lisant il fait sur la Sainte hostie un certain nombre de signes de croix de la main droite afin que l'Esprit, forcé par ces interpellations, signe le livre et y mette ses caractères ; lorsque l'abbé Lefèvre disait la dernière de ces trois messes, on entendit un grand bruit dans la chapelle comme si l'on eut mis en pièces un confessionnal de menuiserie qu'on y voit encore, et ce fracas lui fit une telle frayeur qu'il eut peine à consommer le sacrifice. Au sortir de l'église l'abbé Lefèvre, le prieur et un autre particulier, mirent du feu dans l'encensoir, prirent la navette où est l'encens et allèrent dans le bois de Montchal qui n'est qu'à cinquante pas de l'église, où après plusieurs encensements vers les quatre parties du monde ils firent des appels suivant la formule que prescrit le livre. Cette formule porte que les appels doivent durer deux heures entières mais après la première demi-heure, on entendit du côté gauche un grand fracas comme si des bûcherons assemblés eussent abattus de grands arbres et de l'autre côté on vit une grande flamme comme si des flambeaux eussent éclairé une partie de ce bois ou que l'on y eût mis le feu. Cette double vision fit une si grande peur à l'abbé Lefèvre naturellement fort timide, qu'il refusa de continuer les appels, ainsi l'on se retira et dès le lendemain l'abbé Lefèvre, le prieur et celui qui les avait assisté revinrent à Paris. À peine furent-ils arrivés que l'abbé Lefèvre et le prieur se brouillèrent ensemble sans qu'on en ait pu savoir le motif à moins que ce ne fut une jalousie de profession assez ordinaire parmi les fripons de cette espèce.

L'abbé Lefèvre cessa donc de voir le prieur et s'attacha de plus en plus à la Mariette qui lui avait fait connaître le curé de Condé, les nommés Jolly et Radeville dont il était parlé ci-dessus et quelques autres. Ce fut avec cette nouvelle société que l'abbé Lefèvre, travailla dans une maison du faubourg Saint-Laurent où il porta son impiété jusqu'à dire la sainte messe et à consacrer la Sainte hostie sur le ventre de la Mariette. Ces assemblées ayant fait quelque éclat, l'abbé Lefèvre et la Mariette craignirent qu'on ne s'assurât de leurs personnes, vendirent en un jour pour six cents livres de meubles qu'ils avaient et partirent pour la Bretagne où ils ont demeuré cinq ou six mois. À leur retour ils sont venus loger au faubourg Saint-Antoine où ils passaient pour frère et sœur et muni d'un faux certificat de Monsieur l'Archevêque de Lyon et d'une fausse permission du curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'abbé Lefèvre eut l'insolence de se présenter à l'hôpital des enfants trouvés où il a dit la messe pendant trois mois. Ensuite il fut vicaire de la paroisse d'Yères près Montgeron qu'il desservit en chef après la mort du curé, et qu'il scandalisa d'abord par son intempérance et par le désordre de ses mœurs. La Mariette y resta toujours avec lui et il la

qualifiait de sa sœur. Plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Lyon les allèrent visiter devant cet intervalle, mais Monsieur le Cardinal de Noailles, informé de ses dérèglements, lui ordonna de se rendre auprès de Monsieur l'Official qui l'envoya sur le champ en prison où il est encore.

Les sectateurs ou les dupes de l'abbé Lefèvre sont suffisamment indiqués par ce que l'on vient d'en dire ; on ajoutera seulement que la Mariette cherche partout à se donner au diable pour obtenir la liberté de l'abbé Lefèvre. À l'égard des intrigues du nommé Jolly, elles sont expliquées dans l'article de Bedrode et l'on parlera dans la suite des talents et du travail de Radeville qui fait bande à part depuis quinze mois.

Huitième chef

ROULLION est prêtre du diocèse de Paris, a été vicaire d'une paroisse qui dépend du Duché d'Enghien d'où il a été chassé pour des dérèglements ; il court de village en village et va quelquefois passer à Pontoise des mois entiers.

Roullion, prêtre impie et voleur, n'est pas moins odieux au public par son ivrognerie et par tous les désordres dont un mauvais ecclésiastique est capable, qu'il est fameux parmi les sectateurs des curiosités magiques par son insolence et par son intrépidité ; il consacre des pentacles, des livres et des talismans. Il fait des sacrifices pour évoquer les esprits infernaux, et dans une maison louée exprès dans la rue des postes, il a dit plusieurs messes nocturnes pour assurer l'effet de ses conjurations et la conclusion d'un traité solennel avec le diable dont il était l'entremetteur. Il est depuis longtemps dans un commerce criminel avec une jeune fille de Blois dont il a eu plusieurs enfants. Le dernier étant mort il y a environ six mois, et sa naissance ayant été apparemment précipitée par le fait du prêtre Roullion, il eut l'insolence de l'exposer lui-même dans l'église de Saint-Gervais et d'attacher au drap qui l'enveloppait un billet écrit de sa main qui portait ces mots : « On peut enterrer cet enfant en terre sainte car il a été baptisé ».

Ses sectateurs ou ses dupes sont :

La Fleuremont, vieille fille autrefois femme de charge de Madame la comtesse de Montchat qui a cherché pendant dix ou douze ans à faire un traité avec l'Esprit pour avoir des richesses à profusion. Elle est, dit-on, retirée à l'Hôpital général sous le nom de la Martin, le diable n'ayant pas voulu d'elle. On lui a entendu dire qu'un chirurgien de la rue de Lourcine lui avait donné un secret merveilleux qu'on appelle la petite bête mais sa mauvaise fortune ne fait point d'honneur à la magie, et suffirait pour la décrier. Voici en quoi consiste ce prétendu secret : il faut prendre trois ou cinq poils de la nature d'une jument qui n'ait jamais porté et les arracher à trois différentes reprises en disant des

paroles ; on met ensuite ces poils dans un pot de terre qui n'a servi à aucun usage et on le remplit d'eau de fontaine ; ensuite on le couvre avec un couvercle de terre et on le renferme dans une chambre où personne n'entre pendant neuf jours ; le neuvième jour on y rentre seul à la même heure que le pot y avait été mis, en proférant des mots mystérieux ; on découvre aussitôt le pot et l'on y trouve infailliblement une petite bête, tantôt en la forme d'une chenille ou d'un hanneton, tantôt sous celle d'un oiseau. Et quelquefois cette petite bête a le cri d'un enfant. Il est défendu de la toucher mais on la doit prendre avec une aiguillée de soie rouge qu'on lui passe par-dessous le ventre et il faut la mettre dans une boîte pleine de son ; après vingt-quatre heures on met une pièce d'argent dans cette boîte que l'on fait coucher avec soi pendant deux heures et dès la première minute de la troisième on y trouve bien assurément le double de l'argent que l'on y a mis, pour peu qu'on se borne à douze louis d'or ; car la vertu de la petite bête ne va pas plus loin ; le chirurgien qui avait ce secret important est mort depuis six mois, mais on ne doute pas que sa veuve n'ait conservé le livre où ce secret était écrit.

Une tripière de la rue de Lourcine est aussi de cette cabale ; elle était du sacrifice de la rue des postes et c'était elle qui portait à manger au sacrificateur et aux assistants qui furent neuf jours sans sortir pour satisfaire aux conditions du pacte. La folie de cette pauvre tripière est de faire un traité qui n'a pu encore se conclure et cet entêtement lui coûte déjà une somme très considérable.

Un berger qui demeure à deux ou trois lieues de Vincennes passait pour un sorcier fort important parmi les amis de Roullion. La Fleuremont et la tripière l'ont consulté plusieurs fois et ont travaillé sous ses ordres à la recherche d'un trésor qu'on prétend être dans un prieuré voisin. On n'a pu néanmoins savoir son nom, mais comme il est fort connu et même de quelque distinction parmi les maîtres de l'art magique, la découverte n'en sera pas fort difficile.

Neuvième chef

CHEVALIER a sa famille dans le quartier du Palais Royal ; sa femme et ses filles travaillent à coudre des gants, mais lui se dit gentilhomme, et ne paraît avoir aucune profession certaine.

Chevalier fait une profession publique d'intrigues et de friponneries mais sa principale étude est de faire croire à ses dupes qu'il a un ascendant merveilleux sur les trésors cachés par le moyen de la baguette de Vulcain dont il dispose comme il lui plaît. Cette baguette est de coudre vierge qui n'a jamais porté de fruit ; elle n'est pas droite mais en forme de fourche à deux pointes dont chacune est longue environ d'un pied et il faut qu'elle soit coupée un vendredi avant le lever du soleil. Lorsqu'on se veut servir de cette baguette, on la prend à deux mains que l'on pose sur l'une et l'autre extrémité et l'on met une

pièce d'argent dans chacune en disant quelques paroles. Lorsqu'on tient ainsi la baguette au-dessus de l'endroit où le trésor est caché, la tige de la fourche qui regarde la terre fait un tour et se relève en haut sans qu'on puisse l'en empêcher.

Chevalier s'entremet aussi pour des pactes et il prétend avoir un secret infailible pour attacher au service de ceux qui le consultent les âmes des mourants qui obéissent à leurs voix et les instruisent de tout ce qu'ils veulent savoir. Ce secret consiste à demander aux agonisants s'ils veulent bien rendre service après leur mort moyennant un certain nombre de messes qu'on leur promet, après cet engagement réciproque ; il faut être présent à la mort du malade, recueillir ses derniers soupirs et dire les paroles qui suivent : « Ame qui va comparaître devant Dieu, je te conjure au nom de Dieu le Père qui t'a créée, au nom de Dieu le fils qui t'as rachetée, au nom du Saint-Esprit qui t'a sanctifiée, au nom des quatre évangélistes, St-Jean, St-Marc, St-Luc et St-Mathieu, au nom des quatre éléments, le ciel, la terre, le feu et l'eau, au nom de la très Sainte-Trinité, que tu aies à me comparaître d'onze heures à minuit pour me rendre réponse de ce que je te demanderai. Après que tu m'auras contenté, je te ferai dire trois messes au nom du Saint-Esprit, jusqu'à un annuel et plus s'il t'en faut. Il faut répéter cette conjuration trois fois pendant que le mourant est à l'agonie. Et si c'est un homme condamné au dernier supplice, il faut la dire en premier lieu lorsqu'on lui prononce sa sentence, secondement lorsqu'il est au bas de l'échelle, et enfin lorsque l'exécuteur le jette. Le même Chevalier vend des poudres et des fleurs pour l'amour, s'entremet dans toutes les opérations magiques, et ne subsiste que par ce genre d'industrie.

Ses complices ou ses dupes sont :

Un musicien de l'Opéra qui joue de la musette, dont la demeure et le nom sont inconnus, et ne se mêle que de la recherche des trésors. Il était fort ami de la boulangère dont il a été parlé ci-dessus dans l'article de la Damour, et il veillait pour ses intérêts, à la recherche du trésor qu'on disait être dans la rue du Sépulcre.

Le nommé Petit, gendre de la même boulangère, qui, après avoir été maître d'hôtel chez plusieurs personnes de distinction, s'est retiré dans une maison de la rue du Vieux Colombier, chez un vitrier près la Croix Rouge, au premier appartement. Cet homme a la folie des trésors et après avoir cherché inutilement celui de la rue du Sépulcre, il s'est attaché à un autre qu'on dit être vis à vis l'hôpital de la Salpêtrière, sur le bord d'un fossé : un des commis du bureau de la Croix Clamart a tiré beaucoup d'argent de lui sous ce prétexte avec le secours du livre qui a pour titre le grimoire du Pape Honorinte ; mais le peu de succès de cette dépense ne l'a pu guérir de son premier entêtement.

La nommée DUCASTEL est originaire de Gascogne, vend des pommades par les maisons et ne paraît point mariée. Elle demeure actuellement dans la rue du Chantre mais elle change souvent de quartier et personne n'a plus qu'elle ni de connaissance ni d'intrigue.

960 La Ducastel a des secrets pour l'amour, s'intrigue pour la découverte des trésors et pour le débit des poudres enchantées, mais sa principale industrie consiste à faire rendre des réponses au nom de Membrok sur tout ce que la curiosité de ses dupes peut leur faire imaginer. Voici comme elle s'y prend pour cela : sa chambre, qu'on prétend être la même qu'occupait la Voisin, est meublée fort proprement ; elle y apporte un pot de terre où elle met quelques charbons de feu ; ensuite elle fait un grand cercle auprès du pot, place une ou plusieurs chaises au milieu du cercle, fait asseoir auprès d'elle la personne pour qui elle doit consulter et parle en ces termes, « Membrok je te conjure de me répondre sur tel et tel article » ; lorsque la réponse est favorable, le feu s'allume de soi-même et répand une telle lumière que toute la chambre en est éclairée quoique les fenêtres en soient exactement fermées de toutes parts. Cette femme est aussi d'une impiété déclarée, faisant servir à sa prétendue magie ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré dans la religion ; et un jour il arriva chez elle une chose très mémorable dont il reste encore un témoin : elle avait pour confident le nommé Chevalier, différent de celui du même nom de qui l'on vient de parler. On croit néanmoins qu'il était originaire de Paris, mais son visage était noir, ses cheveux fort plats et il avait une grosse bosse derrière le dos. Il aimait les curiosités magiques jusqu'à la fureur et, dans le dessein de faire un pacte solennel avec le diable, il s'était muni de quelques hosties consacrées qu'il portait presque toujours dans une boîte de cuir rouge où l'on met ordinairement de la poudre à poudrer. Il entreprit donc de faire une grande conjuration dans la chambre de la Ducastel et, après y avoir fait un cercle où lui et ses assistants furent placés, il ficha dans une autre partie de la chambre une baguette de coudre vierge qu'il avait fendue en haut, et dans cette fente il plaça une des grandes hosties consacrées qu'il avait dans sa boîte ; ensuite il conjura les esprits, et presque aussitôt la chambre parut tout en feu et il sortit de la Sainte-Hostie une infinité de rayons. Dans ce même temps on entendit un grand bruit et la Ducastel qui était dans la chambre voisine en demeura fort effrayée ; la crainte les ayant saisis les uns et les autres, ils mirent un genou en terre, firent le renvoi et demandèrent pardon à Dieu. Alors la clarté se dissipa, mais le bruit continua le reste de la nuit et l'on fut obligé de jeter de l'eau bénite sur toutes les fenêtres et sur toutes les portes de la maison pour obliger les esprits à se retirer. Chevalier demandait même à tous moments aux deux hommes qui l'avaient assisté

dans cette terrible opération s'ils ne voyaient pas Membrok prêt à s'élancer sur lui et quoiqu'ils l'assurassent qu'ils ne voyaient rien, sa frayeur continua toujours. Le lendemain la Ducastel les fit monter dans son grenier où ils virent une infinité de marques imprimées sur les murailles, semblables à celles qu'auraient pu faire les griffes de quelques lions ou de quelques léopards que l'on aurait irrités. Chevalier ne laissa pas néanmoins de continuer son mauvais commerce et quelque temps après, comme il cherchait un trésor dans une des maisons d'Arcueil qui est située sous l'aqueduc et appartient à la dame Donjat qui l'emploie pour cette découverte, il poussa si violemment ses conjurations que le diable lui tordit le col en présence du jardinier de cette dame qui vit encore ; on assure même que ce fut elle qui donna lieu à la mort de ce pauvre homme, et le jardinier raconte que l'Esprit ayant promis d'indiquer le trésor au bout de trois jours et Chevalier en étant demeuré d'accord, la dame Donjat dit qu'elle voulait que l'affaire finisse sur l'heure ou qu'elle le ferait poignarder. Intimidé par cette menace, il rentra dans la cave et l'Esprit indigné de ce qu'il lui manquait de paroles, le frappa d'un revers qui lui fit tourner la tête d'un autre côté et le rendit immobile. La veuve, qui le crut mort, fit jeter le corps par-dessus les murs et les officiers de justice le firent emporter sans avoir pu rien découvrir des véritables circonstances de cette aventure.

Les complices ou les sectateurs particuliers de la Ducastel, outre le prêtre qui consacrait pour Chevalier et un autre qu'elle employait aussi pour son compte, mais dont on n'a pu savoir ni les noms ni les demeures, sont :

La nommée Seigneur et une autre femme qu'elle appelle sa sœur ; elles logent l'une et l'autre dans la rue Montorgueil, se ruinent à chercher un trésor qu'elles prétendent être dans leurs maisons, croient y avoir vu l'Esprit et passent la plupart des nuits à le conjurer.

Onzième chef

BODOT est originaire des environs de Nemours ; il a été garde de feu Monsieur, et il n'a cessé de l'être que depuis dix-huit mois ; il a laissé dans son pays sa femme et ses enfants, mais il n'a aucun commerce avec eux ; il demeure assez près du Louvre et chacun le connaît fort dans ce quartier-là.

Le nommé Bodot, n'ayant pu trouver la pierre philosophale, s'est adonné à la recherche des trésors et des secrets de la magie ; les étalages et les fourneaux que la chimie a inventés sont tout l'ornement de sa chambre et servent de prétexte aux assemblées qui s'y font. Il s'y trouve quantité de prêtres, la plupart impies ou qui sont dans la disposition de le devenir, et, quoi qu'on y fasse quelques distillations pour la montre, le principal objet de ces conférences consiste à soumettre les esprits infernaux par le moyen des conjurations qu'enseignent les livres. Bodot parle souvent d'un marquis de Vert qui demeure en Brie et il était

encore chez lui ces jours passés avec des prêtres de sa cabale. C'était lui qui avait fourni à la bouchère, dont il a été parlé dans l'article de la Damour, le prêtre qui mit sur les portes de sa maison plusieurs inscriptions avec de la craie bénite afin que le trésor qu'on y cherchait fut en sûreté.

Comme Bodot va souvent en campagne et que ses principaux sectateurs sont les prêtres qui vont à ses assemblées où ils prennent des grandes précautions pour se cacher, on n'en a pu donner une connaissance plus précise.

Douzième chef

On croit que la nommée HAMEAU est de Paris. Elle est veuve depuis plusieurs années. Son fils unique est soldat aux gardes. Elle s'occupe à faire distiller des eaux pour embellir le teint ; elle travaille aussi pour les marchands du Palais, et chacun la connaît dans la rue de la Pelleterie où elle loge depuis longtemps.

962

La nommée Hameau est fort attentive à la levée des trésors et prétend avoir des secrets infailibles pour y réussir. Elle assure aussi que deux génies lui parlent familièrement et que ce sont les âmes de deux pendus à qui elle avait promis des messes dans l'instant même de leur mort comme il a été expliqué fort amplement dans l'article de Chevalier. Elle veut qu'on croie qu'avec de certaines paroles dites à propos et suivant la formule qu'un sorcier de ses amis lui a enseignée, il n'y a point de cœur qu'elle n'enchanterait à coup sûr. Cependant, avec tous ces talents admirables, elle a peine à subsister et, ces jours passés, on l'accusa de s'être introduite à l'Hôtel-Dieu auprès d'une jeune personne nommée la Martinière qu'elle se proposait de séduire et de prostituer à son profit après qu'elle serait guérie.

Le complice et le confident ordinaire de ses travaux c'est le nommé Grec dont le pays et la famille sont également inconnus. Il passe pour opérateur ou pour médecin mais la grande vertu de ses remèdes consiste en des paroles. Il se mêle aussi de traités et leurs principaux dupes sont apparemment dans les provinces circonvoisines de Paris, ce qui les y retient pendant la plus grande partie de l'année.

Treizième chef

Le père ROBERT est originaire de Bourgogne. Il a été pendant dix-huit mois dans le couvent des cordeliers de Paris, mais il en fut chassé pour ses mauvaises mœurs et renvoyé à Dijon où l'on croit qu'il est encore. Il n'a pas plus de trente-deux ans ; il y en a sept ou huit qu'il est prêtre mais on n'a pu savoir son nom de famille.

Le père Robert est un scélérat du premier ordre ; le sacrilège et l'impiété lui sont devenus familiers. Il faisait à Paris des sacrifices pour la conclusion des traités. Il consacrait des livres de magie et des pentacles. Il s'habillait

quelquefois en habit de séculier et portait l'épée pour être moins connu ; enfin, parmi les maîtres de l'art magique, il n'en est pas un plus insolent. Quelques personnes de sa cabale ayant acheté du valet de l'exécuteur la corde d'un jeune pendu nommé Barthélémy Vanot, surnommé La Fortune, qui n'avait pas vingt ans, le père Robert entreprit d'en consacrer le noeud qu'il posa pour cet effet sous la Sainte-Hostie. Cette consécration se fit dans l'église des pères Carmes de Charenton et les habiles (?) assuraient que quiconque porterait sur soi le noeud sacré se ferait aimer de toutes les femmes, gagnerait au jeu nécessairement et réussirait en toutes affaires. Cependant le succès n'a pas répondu à de si belles espérances, mais l'on a cru que le père Robert avait substitué une autre corde en la place de celle-là, qu'il avait été bien aise de retenir pour son utilité particulière. Ce moine impie avait aussi le secret de la figure enchantée et voici comme elle se fait : on prend de la cire blanche qui n'a jamais servi, on la fait fondre dans un creuset et l'on y mêle de la cervelle d'homme. Avec cette matière on forme une image qui ressemble à la personne de qui l'on veut se faire aimer et lorsqu'elle a sa consistance, on la baptise du nom de cette même personne. Ce baptême est accompagné de toutes les cérémonies qui sont prescrites par le rituel, car le prêtre verse l'eau sur la tête de la figure en la baptisant au nom du père et du fils et du Saint-Esprit ; il la prépare aux onctions par les exorcismes et il lui applique les saintes huiles. Celle qu'avait le père Robert était longue d'un demi pied ou environ, et il voulait qu'on crut qu'avec cette conjuration une dame avait gagné le cœur d'un grand roi. Toute l'opération de cet enchantement se réduit à prendre une aiguille ordinaire et à l'enfoncer dans la figure baptisée à l'endroit du cœur en disant quelques paroles.

Complices du père Robert :

Il avait pour complices un jeune cordelier de sa province qui fut chassé du couvent de Paris en même temps que lui. On assure même qu'il avait corrompu les moeurs et la religion de huit ou dix religieuses qui faisaient leurs études, mais son principal ami était l'abbé Touzard dont il a été parlé dans l'article de Picot et c'était le père Robert qui avait fourni l'étole que l'on trouva chez ce récollet apostat lorsqu'il fut arrêté la première fois.

Il avait aussi pour confident intime un père de Montigny, cordelier, mais on ne sait pas s'il participait à ses impiétés ; on sait seulement qu'ils étaient camarades de débauche et que lorsque le père Gardien arrêta le père Robert à l'entrée du dortoir, il se tourna vers le père de Montigny et lui dit à demi-bas : « ami, sauve ma cassette ». Cette cassette fut aussitôt enlevée, et emportée hors du couvent le soir ou le lendemain par le sieur Fercaut, officier de Dragons dans le régiment d'Asfeld étranger, en sorte que le père Robert n'a rien perdu des conjurations et des secrets qu'il avait pris soin de recueillir.

Un ingénieur nommé BOYER a pour camarade un autre fripon nommé Beaulieu et ils sont très proches voisins puisque l'un demeure vers l'abbaye de St-Victor et l'autre sur les fossés de St-Marcel.

Le nommé Boyer cherche à s'engager avec le diable par un traité perpétuel mais il n'a pu conclure son pacte ; il prétend que personne ne possède si bien que lui ce secret de verre et voici comme il le pratique. Il étend une serviette blanche sur une table ; il pose une petite croix au milieu et il place précisément sur cette croix un verre qui n'a jamais servi. Il le remplit d'eau et il fait venir ou une jeune fille qui ne soit pas encore en âge d'être mariée, ou une femme grosse. Aussitôt s'adressant au verre il s'exprime en ces termes : « Angeriel ou Vriel, je te conjure par la très Sainte-Trinité, par la virginité de la Vierge, par la virginité de Saint-Jean-Baptiste, par la virginité de St-Jean-l'Évangéliste, par la virginité de ce qui se présente devant toi », en parlant de la petite fille ou du fruit dont la femme grosse est enceinte, « que tu aies à faire voir la vérité de ce que je te demande. Galatin Galata Calin Cala, soyez les biens venus, soyez les biens reçus, apportez le livre que Dieu a donné à Moïse, ouvrez-le, jurez vérité dessus et faites voir sans tromperie ni supercherie ce que l'on vous demande ; après que vous l'aurez fait, on vous dira un Pater et un Ave ». À ces mots, si le secret est bon, la petite fille ou la femme grosse voient dans le verre celui de qui l'on est en peine ou que l'on soupçonne de vol. Il arrive même quelquefois que son nom y paraît écrit. Boyer assure que par le moyen de cette conjuration, il a fait voir à des duchesses la mort du Prince d'Orange, la prise de Monsieur le Maréchal de Villeroi, le couronnement de la reine d'Angleterre et plusieurs événements considérables qui ne sont arrivés que longtemps après. Il ne prend qu'un écu pour chaque conjuration et on ne lui connaît pas d'autre bien que celui-là.

964

On ne sait pas qu'il ait aucun complice, si ce n'est le nommé Beaulieu que les gens du métier reconnaissent même pour un ignorant et pour un fripon.

Quinzième chef

La nommée Marotte n'est point connue sous un autre nom. Elle est veuve et a plusieurs enfants dont l'aîné est soldat aux gardes. Elle fait valoir un jardin du côté des Porcherons et vend des fleurs sur la vallée.

Marotte la jardinière se mêle de faire parler à l'Esprit et s'entremet pour les traités. Elle mène ordinairement ses dupes au pied de Montfaucon pour faire ses conjurations et pour célébrer les neuvaines qui leur doivent servir de prélude. Ce qui lui avait fait préférer cet endroit, c'est que son fils, soldat aux gardes, y avait trouvé une carrière inconnue où il se cachait dans un tonneau et que de là il faisait ses réponses, en contrefaisant l'Esprit qu'on se proposait de consulter. Son

principal commerce consiste néanmoins à donner des poudres pour l'amour et à distribuer des bouquets pour la conclusion des mariages. Il y a quatre ou cinq ans qu'on l'accusa d'en avoir fait un par ce moyen entre une fille qui était sans bien, et un jeune conseiller de quelque compagnie supérieure qui en avait beaucoup. On assure même qu'elle a été prisonnière au Grand Châtelet pour cette accusation, mais que le conseiller lui a pardonné.

Complices de Marotte :

On ne connaît pas particulièrement ni ses complices ni ses dupes ; on sait seulement que la Fleuremont, sage-femme dont il a été parlé dans l'article de Roullion, l'a suivie assidûment pendant très longtemps, qu'un orfèvre de la Cour des Miracles et une revendeuse à la toilette nommée La Neveu ont donné dans ces visions et qu'elle a consommé beaucoup d'argent à un marchand de vin qui tenait cabaret auprès du calvaire du Marais, il n'y a pas plus d'un an.

Seizième chef

L'abbé PINEL est un prêtre de Basse-Normandie où sa mère vit encore. Son frère est vicaire de la paroisse de St-Séverin, mais il n'a aucun commerce entre lui. L'abbé Pinel est prieur de Noyen au diocèse de Sens et l'on assure que ce bénéfice qui est situé entre Bray et Nogent près le Château de Montchal vaut au moins deux mille livres de rente. Il demeurait en dernier lieu dans l'île Notre-Dame, rue des Deux-ponts ; mais il se cache depuis deux mois.

L'abbé Pinel est un scélérat de profession qui, après s'être ruiné par une longue suite de débauches, voudrait bien traiter avec les esprits infernaux, rétablir sa fortune par ce moyen et se mettre en état de soutenir une grande dépense. Le Prieuré Curé de Noyen lui a été résigné par le sieur Tissard qui passe pour fort honnête homme et celui-ci le tenait d'un abbé Desmousseaux qui se fait nommer depuis quelques mois l'abbé Demanican, cache soigneusement sa demeure, vit dans un désordre public, s'occupe à composer de mauvais livres, tâche de s'ériger en bel esprit, mais n'a pu acquérir d'autre réputation que celle de fripon et de parasite. C'est dans ce Prieuré que les esprits aiment à se communiquer aux hommes. S'il est permis d'en croire l'abbé Pinel, il y a plus de trois ans qu'il y travaille et qu'il y fait travailler aux conjurations. On a parlé dans l'article de l'abbé Lefèvre d'un livre qu'il y fit baptiser sous le nom de Membrok et ce livre a servi de fondement à toutes ses opérations magiques. Cependant il n'avait pas fait un fort grand progrès dans cet art avant qu'il connût une jeune personne nommée Marie-Anne Laville dont il a été parlé dans l'article de Ducoudray. Cette fille est originaire de Bordeaux ; elle dit que son père y tenait une académie pour apprendre à monter à cheval, et un de ses oncles qui avait une cure auprès

de Moulins se chargea de son éducation. Elle assure qu'à l'âge de douze ans, ayant ouvert par hasard un livre de grimoire dont ce curé faisait grand cas, elle y lut quelques évocations qui firent d'abord leur effet ; que même l'Esprit lui apparut en figure humaine et lui parla dans ces termes : « que veux-tu ? Je te pardonne à cause de ta jeunesse, mais je veux m'attacher à toi ». Depuis ce temps la Marie-Anne prétend que cet esprit nommé Babel lui obéit ; mais cette obéissance n'est pas si fixe ni si générale qu'elle ne soit entremêlée de quelques inégalités capricieuses ; ainsi il arrive très souvent que l'Esprit la batte jusqu'au sang, la renverse par terre et la laisse pour morte ; quand elle se fut familiarisée avec le livre de son oncle, elle travailla pour un procureur de Moulins à la levée d'un trésor. Mais dans le temps que le trésor sortait de terre par la force des invocations, le procureur qui voulait l'avoir tout entier apostata des gens pour faire entendre à Marie-Anne que des archers venaient se saisir d'elle. À ce bruit le livre sacré lui tomba des mains et persuadée que sa vie n'était pas en sûreté, elle résolut de venir à Paris sur la fin de l'été de l'année 1699. Elle rencontra sur la route un pauvre bonnetier du faubourg St-Jacques nommé Pierre Beslard qui loge vis à vis les Capucins et cet artisan lui fit connaître le nommé Desalle qui se pique aussi de magie. Ils travaillèrent ensemble pendant quinze jours, et Desalle lui ayant procuré la connaissance du nommé Ducoudray dont ce mémoire a fait mention, elle chercha les moyens de se lier avec lui dans l'espérance d'y mener une vie plus tranquille. Desalle qui s'en aperçut l'enleva aussitôt et la tint cachée dans une petite maison située au-delà des remparts, derrière le couvent des capucins du faubourg St-Jacques. Mais ne pouvant s'accoutumer à ses manières dures et féroces, elle échappa d'entre ses mains et se réfugia chez une pauvre femme du faubourg St-Denis. Ce fut là que le nommé Divot qui l'avait vue chez la Dassigny, amie particulière de Ducoudray, la retrouva par un pur hasard. Il en avertit l'abbé Pinel qui, curieux jusqu'à la fureur n'eut point de patience qu'il ne l'eut attachée à soi. C'est ainsi que leur liaison s'est formée et voici quelle en fut la suite. L'abbé Pinel était en marché d'un livre de magie qui appartenait à Desmares, sectateur de Bedrode et c'était le nommé Lonnet qui s'était entremis de lui en procurer la vente. Mais Divot en ayant un autre qu'il croyait meilleur, ils prirent jour tous quatre pour faire la comparaison de ces deux livres au pied de la butte de Montmartre et quand Pinel les eut examinés de près, il fut obligé de convenir que celui de Divot contenait un plus grand nombre de conjurations, ce qui l'obligea de le préférer, outre que Desmares demandait cent louis pour le sien. Pinel résolut donc d'aller à Noyen avec Divot pour y baptiser et consacrer son livre et cette cérémonie se fit avec de grandes solennités comme on l'a expliqué dans l'article de Lefèvre. Ce ne fut qu'au retour de ce premier voyage qu'il connut Marie-Anne et il prit aussitôt la résolution d'expérimenter avec elle la vertu de ce livre. On choisit pour cette expérience la maison d'Arcueil dont il a été parlé

dans l'article de Chevalier. Ils partirent à ce dessein avant huit heures du matin de chez le nommé Divot accompagnés de Bedrode et du nommé Hamet qui se disait Turc baptisé. Ils arrivèrent tous cinq à un carrefour où aboutissent quatre chemins parce que cette situation est absolument nécessaire pour le succès des opérations magiques du premier ordre. Quand ils virent qu'il était onze heures, Marie-Anne s'écarta des autres assistants et se mit hors de leur vue, puis élevant sa voix elle fit commandement à l'Esprit de comparaître à midi dans ce même lieu et lui donna une assignation qui portait ces mots : « je t'assigne Prince Babel au nom du grand Lucifer à ce que tu aies à me comparaître de midi à une heure pour me rendre réponse sur ce que j'ai à te demander touchant le trésor d'Arcueil pour moi et mes conjoints ». Bedrode, plus curieux que les autres, s'étant avancé pour voir si l'Esprit avait déféré au commandement, aperçut de loin une figure de cavalier couvert d'un manteau rouge qui était à côté de Marie-Anne, mais un moment après il ne vit plus ni Marie-Anne ni le cavalier et il en vint rendre compte à l'abbé Pinel et à ses deux camarades. Ils demeurèrent néanmoins encore pendant une demi-heure dans le lieu où ils étaient, et voyant que Marie-Anne ne revenait pas ils résolurent de l'aller chercher jusqu'au carrefour ; ne l'y trouvant point, ils la cherchèrent dans les champs voisins et ils employèrent dans cette recherche environ deux heures. Dans le temps qu'ils croyaient l'avoir perdue, elle parut à leurs yeux toute meurtrie et défigurée des coups qu'elle avait reçus au visage. L'abbé Pinel lui demanda le premier qui l'avait ainsi maltraitée ; sa réponse fut que la curiosité de Bedrode en était la cause et que le cavalier en manteau rouge l'ayant remarqué, l'avait battue avec la dernière fureur en disant : « tu as mal instruit ces gens ; voilà pour t'apprendre à les mieux instruire une autre fois ». Elle ajouta néanmoins que l'Esprit, un peu revenu de ses premiers emportements, l'avait assurée qu'ils pouvaient parler en toute assurance au jardinier de la maison d'Arcueil où était le trésor et qu'il l'avait disposé favorablement. Aussitôt Divot alla proposer au jardinier de les faire entrer, mais comme sa maîtresse y était, il les pria de différer leurs conjurations jusqu'à la nuit. Ils y revinrent en effet à dix heures précises, entrèrent dans le jardin par une échelle que le jardinier avait apportée, et Marie-Anne ayant pénétré jusqu'au caveau où l'on prétend qu'est le trésor, elle lut dans le livre les évocations qui y sont écrites, ayant à la main un cierge bénit. Marie-Anne, après ces premiers efforts, appela Divot et lui dit que l'Esprit voulait qu'il travaillât à son tour, ce qu'il fit suivant la même formule. À peine eut-il fini ses conjurations qu'on entendit un grand bruit comme celui d'un carrosse qui roulait avec vitesse ; aussitôt Marie-Anne qui n'était éloignée que de cinquante pas assura qu'elle avait vu ce carrosse miraculeux, fit retirer Divot et se mit encore à travailler de son chef. Un moment après, elle ordonna au même Divot de faire approcher l'abbé Pinel, Bedrode, Hamet et le jardinier, qui, au bruit de ce char terrible, furent

saisis de crainte et refusèrent d'avancer. Alors le bruit augmenta et Marie-Anne fit de grands cris qui obligèrent Divot et Hamet d'entrer dans le caveau où ils la trouvèrent toute étendue, sans parole et sans connaissance, le livre sacré d'un côté et le cierge bénit de l'autre. Ils lui frottèrent le visage avec de l'eau de la reine de Hongrie et, lorsqu'elle fut revenue de son évanouissement, elle leur jura que l'Esprit avait fait apporter le trésor dans plusieurs coffres différents, suivi d'un grand nombre de génies subalternes qui faisaient cortège à ce démon principal qu'elle nommait Babel. Elle ajouta que ces coffres et cette Cour diabolique avaient paru à ses yeux mais que le prince voyant que les assistants n'accouraient pas, lui avait donné une infinité de coups dont ses jambes, ses bras et ses cuisses qu'elle leur fit voir étaient tout livides. Ce contretemps fâcheux fit cesser la cérémonie et obligea d'en remettre la continuation au jeudi suivant, Marie-Anne ayant ordre de ne travailler que ce jour-là, qui est dédié au prince Babel. Mais dans le temps que l'abbé Pinel et ses camarades se retiraient, ils furent toujours précédés par un fantôme noir qui murmurait certaines paroles qu'on ne pouvait entendre distinctement et lorsqu'ils passèrent par-dessus la muraille du jardin par le moyen de l'échelle que le jardinier avait disposé, le fantôme noir monta aussi jusque sur le chapiteau et s'y tint assis jusqu'à ce que toute la compagnie fut passée. Marie-Anne était au milieu de la troupe, saisie de frayeur et elle assura que jamais l'Esprit n'avait été si fâché. Ils revinrent tous à Arcueil le jeudi de la semaine suivante à onze heures du matin comme ils en étaient convenus, mais le jardinier ne voulut pas leur permettre l'entrée du jardin parce que sa maîtresse y était et qu'ils étaient bien aises qu'elle n'eut point de part au trésor. Il fallut donc se réduire à donner d'abord l'assignation dans le carrefour des quatre chemins et à faire les conjurations ordinaires au pied des murailles du jardin. Marie-Anne assura qu'un moment après l'assignation donnée, l'Esprit, la battit à sang et les assistants virent en effet qu'elle avait à la tête quatre ou cinq blessures. Elle ajouta qu'elle avait trop pressé l'Esprit pour l'obliger à transporter la troupe par-dessus les murailles du jardin, afin d'être plus à portée pour lever le trésor, mais que l'Esprit, indigné de cette proposition qui n'est pas conforme aux règles du sacré grimoire, l'avait voulu punir de son insolence. Elle ne laissa pas néanmoins de faire une heure avant minuit les conjurations prescrites par le livre et l'Esprit y répondit aussitôt. Tous les assistants entendirent qu'il s'exprima dans ces termes : « Marie-Anne, Marie-Anne » ; puis Marie-Anne s'étant avancée dix ou douze pas, l'Esprit continua en disant : « il n'est pas possible que je vous fasse passer par-dessus les murs puisque le jardinier n'y est pas et qu'on ne peut travailler à aucun trésor sans la présence et le consentement de quelqu'un de la maison ». L'abbé Pinel et sa compagnie fort contristés de cette réponse se retirèrent dans un four à chaux qui n'est pas fort éloigné d'Arcueil et la maladie de Marie-Anne n'ayant pas permis d'y retourner la semaine suivante, la partie fut remise à celle

d'après. Pendant cet intervalle, Marie-Anne fit connaître à l'Abbé Pinel que l'Esprit ne voulait plus leur parler en langue intelligible mais lui faire entendre ses réponses en particulier et les confirmer par des signes que les assistants pourraient remarquer. En effet Marie-Anne étant au lit, fit à l'Esprit plusieurs questions et l'Esprit rendit ses réponses sensibles en frappant deux fois sur la porte de la chambre pour exprimer la négative, et ne frappant qu'une seule fois pour signifier que ce qu'on lui demandait était véritable, ou arriverait infailliblement. Chacun des assistants l'interrogea de la même manière, et il leur répondit en la même forme, ce qui acheva de persuader l'abbé Pinel, qui croit volontiers les visions, et s'attacha de plus en plus à Marie-Anne dont il devint jaloux jusqu'à la fureur. Ainsi Bedrode ayant voulu l'attirer à soi, il fut chassé de la troupe et ne retourna plus au jardin d'Arcueil où l'on fit encore deux voyages. Le premier n'eut aucun succès parce que le jardinier ne s'y trouva pas et le second fut inutile parce que la sœur du nommé Divot, qui se fait nommer Jésus parmi les gens de sa cabale, lui retenait le livre sacré dont Marie-Anne s'était servi les deux premières fois. La perte de ce livre déconcerta fort l'abbé Pinel et toute sa troupe ; cependant Marie-Anne crut que le prince Babel ne lui en obéirait pas moins, mais l'ayant pressé de parler, cet esprit infernal le trouva mauvais, la battit cruellement, et la transporta jusqu'au près de Fontainebleau d'où elle ne revint que le lendemain sur les quatre heures. Un cocher, qui ramenait deux chevaux de relais, la conduisit chez Divot qui demeurait alors dans la rue St-Sauveur. Divot, surpris de la revoir, lui demanda qui lui avait indiqué sa demeure. Elle lui répondit que c'était le prince Babel et qu'il lui avait expressément commandé de l'aller trouver pour lui dire deux choses, la première, que la trahison que sa sœur lui avait faite touchant le livre avait empêché le succès des dernières conjurations, la deuxième, que si l'abbé Pinel ne donnait à l'Esprit son corps et son âme par un traité solennel, il n'aurait jamais le trésor ni aucune explication sur ses demandes. Ce discours ayant été rapporté à l'abbé Pinel, il résolut d'aller à Noyen et d'y emmener Marie-Anne, toute faible et toute infirme qu'elle était. Ils y arrivèrent le 4 octobre de l'année 1700 et ils n'en partirent que le 4 janvier de l'année suivante. On commença par des neuvaines de conjurations pour parvenir à la conclusion du traité de Divot, de Marie-Anne et de l'abbé Pinel. Ces conjurations se faisaient dans un bois voisin une heure avant minuit, elles ne produisirent néanmoins aucun effet extraordinaire sinon qu'à la sixième nuit l'Esprit appela deux fois le nommé Divot qui s'avança dans l'instant. Mais l'abbé Pinel qui ne pouvait contenir sa curiosité l'ayant suivi mal à propos, l'Esprit se retira et ne parla plus. Après que la première neuvaine fut accomplie suivant le rituel diabolique, Marie-Anne fit tous les jeudis son travail particulier dans un carrefour à quatre chemins pour obliger le prince Babel de tourner l'esprit de Monsieur le Duc du Maine en faveur de l'abbé Pinel à qui ce mauvais prêtre a

dédié les œuvres posthumes de Santeuil, en sorte qu'il se portât à demander en sa faveur une abbaye qui est située auprès de Beauvais. Elle prétendait aussi par ses enchantement forcer le même génie d'inspirer à Madame de Maintenon des sentiments favorables pour le succès de l'affaire. Un jour que Marie-Anne était dans le fort de son enthousiasme, elle fut transportée à quatre lieues du carrefour. Ainsi qu'on l'apprit le lendemain par une villageoise qui la ramena au prieuré dans le temps que l'on sortait de la grande messe. Cette villageoise assura l'abbé Pinel et sa troupe que pendant qu'elles revenaient ensemble, quatre cavaliers s'étaient arrêtés pour lui parler et l'avaient obligée de leur rendre un papier qu'ils lui avaient confié la veille et lorsque la paysanne fut retirée, Marie-Anne ajouta que ce papier était le traité de l'abbé Pinel et d'elle avec le prince Babel qui venait d'être conclu. Ils n'en ont jamais fait voir les conditions à personne, mais on a su par Marie-Anne que l'Esprit avait stipulé précisément que, de dix enfants que Pinel baptiserait, il y en aurait neuf qui seraient baptisés en son nom et qu'il n'avait pas voulu se relâcher sur cette clause, dont l'abbé Pinel prétendait éluder l'exécution en se défaisant de sa cure et ne baptisant plus lorsqu'il aurait réussi dans ses projets. Rempli de ces grandes espérances, il partit pour Fontainebleau le lendemain de la Toussaint par un ordre exprès de Marie-Anne qui l'assura que l'Esprit avait parlé et qu'il y faisait bon. Cependant il revint sans avoir rien obtenu et il dit à son retour qu'ayant eu l'honneur de parler à Monsieur le Duc du Maine. Ce prince avait eu la bonté de lui répondre en riant que l'abbaye qu'il demandait n'était pas vacante. Il ajouta qu'un secrétaire de Madame de Maintenon lui avait fait la même réponse, et ce contretemps ne le rendit pas plus sage. Marie-Anne s'en excusa en disant que l'Esprit n'était pas content de lui, qu'il était un fourbe, qu'il voulait éluder l'effet de ses promesses et que le prince Babel ne lui ferait jamais de bien s'il n'était plus sincère. On assure même qu'une demi-heure après qu'il fut parti, elle parla dans les mêmes termes au nommé Divot. Ainsi le pauvre abbé crut qu'il avait tort et se proposa de mériter par sa bonne foi que le diable en eut pour lui. Marie-Anne promit de sa part qu'elle agirait de son mieux, et toute la troupe se consola d'avoir manqué l'abbaye par l'espérance de trouver un trésor de cinq cents écus que la mère du charron de Noyen avait caché dans le bois où l'Esprit se faisait entendre si volontiers. Mais un jour que l'abbé Pinel, pressé par sa mauvaise fortune, sollicitait Marie-Anne à forcer l'Esprit de déclarer précisément l'endroit où était le trésor, ce démon naturellement libertin et qui n'aime pas qu'on l'importune, se fâcha contre elle, la battit outrageusement et lui fit à la tête trois grandes plaies qui lui causèrent de la fièvre. Cependant l'esprit ne cessait de la tourmenter, et la veille de la fête de Saint-André, elle fut tellement agitée dans son lit par ce génie de mauvaise humeur, qu'un des amis de Pinel ne sachant plus que faire pour la soulager mit dans son lit un grand crucifix d'ébène en disant : « nous verrons si ton maître et

le mien ne te feront pas obéir » ; aussitôt l'Esprit se retira mais on entendit une voix qui disait ces paroles : « Marie-Anne, Marie-Anne, fais-moi ôter ce mausolée », terme dont le prince Babel se servait ordinairement pour signifier le crucifix. Cependant la maladie continua et lendemain matin sur les cinq heures, Marie-Anne, après s'être débattue quelque temps, perdit la parole et la connaissance. Divot s'en aperçut le premier et fit ce qu'il put pour obliger l'abbé Pinel d'envoyer avertir un curé voisin. Mais il s'en défendit toujours et alla dire sa messe comme à l'ordinaire. Sur les deux heures après midi, on lui donna de l'émetique qui la tira un peu de sa léthargie ; ensuite l'abbé Pinel la confessa et lui administra le viatique et l'extrême-onction, l'exhorta sérieusement à la mort et dit sur elle les prières des agonisants. Elle parut beaucoup mieux sur le soir, fit son testament en faveur de l'abbé Pinel et de Divot, leur déclara que son bien consistait en soixante et quatorze mille livres, les chargea d'un grand nombre de legs pieux. Mais sa convalescence rendit cette disposition inutile et à peine eut-elle repris assez de force pour se pouvoir traîner jusqu'au bois, que l'abbé l'obligea d'y aller pour la conclusion de son pacte. Marie-Anne assura que l'Esprit les avait remis d'abord au mercredi de devant Noël et il ne se passait aucun jour, disait-elle, sans que l'Esprit lui parlât sur les cinq heures du soir. Cependant il différait toujours de conclure et l'on n'avait presque plus d'espérance qu'au travail de la nuit de Noël. Ainsi dans le temps que l'abbé Pinel disait la grande messe, Marie-Anne fit un grand nombre de conjurations dont lui seul a su le secret. Après qu'ils se furent entretenus pendant plus d'une heure, ils dirent à Divot qu'ils avaient une proposition importante à lui faire quand ils seraient de retour à Paris et ils se proposaient de partir incessamment lorsque Marie-Anne fut attaquée d'une seconde maladie qui lui ôta pendant cinq jours entiers l'usage de la parole, quoique d'ailleurs elle parut se bien porter, mangeant et dormant comme à l'ordinaire, comprenant ce que chacun lui disait et répondant à tout par des signes. La parole lui étant revenue au commencement du sixième jour, l'abbé Pinel, Marie-Anne et Divot, partirent de Noyen où les créanciers de l'abbé troublaient leur commerce avec l'Esprit par des exploits trop fréquents. Ils arrivèrent à Paris le cinquième de janvier et allèrent loger au cabaret de la Clef, dans la rue de la Mortellerie. L'abbé Pinel et Marie-Anne couchaient dans la même chambre, mais dans deux lieux séparés parce que le prince Babel se pique d'être fort jaloux et qu'il est important de le ménager. Divot couchait dans une petite chambre voisine d'où il entendait les demandes que Marie-Anne faisait à l'Esprit et les réponses que le même Esprit faisait, à Marie-Anne. C'était entre cinq et six heures du matin que ces colloques se passaient ordinairement et Divot ayant remarqué un jour que l'Esprit répondait en ces termes : « non, je ne puis te l'accorder », il entra dans la conversation et conjura le diable à son tour mais il n'en put tirer d'autre réponse que celle qui suit : « j'ai dit à Pinel ce qu'il faut

faire, vous n'êtes pas bien dans cette chambre, cherchez-en une autre ». Divot obéit à l'oracle, et après avoir couru dans tous les quartiers, il arrêta un petit appartement dans la rue la plus étroite de Paris, beaucoup plus connue sous le nom de Merderet que sous celui de la Croix Blanche, qui est le sien. Ce fut là que l'abbé Pinel acheva de se familiariser avec l'Esprit et régla les principales conditions de son traité. Mais après qu'il eut travaillé pendant quatre ou cinq jours, il monta dans la chambre qu'occupait Divot et lui dit d'un ton triste mêlé de colère : « ah mon ami, tout est manqué ; le prince se défie de moi ; il veut que je lui donne ma signature avant de me donner la sienne ». Dans cet embarras ils allèrent trouver Marie-Anne et lui demandèrent s'il était encore temps de rappeler l'Esprit ; sa réponse fut qu'il voulait bien parler à Divot mais non pas à l'abbé Pinel dont les manières ne lui avaient jamais été agréables. En effet, Divot ayant interrogé le prince Babel et lui ayant offert généreusement sa signature, l'Esprit répondit qu'il acceptait ses offres. Il ajouta seulement qu'il voulait ajouter une condition dont il n'avait pas jugé à propos de s'expliquer à Noyen. Cette condition était qu'on lui donnerait l'enfant dont était grosse une jeune fille nommée la Martinière de qui l'on a parlé ci-dessus dans l'article de la Hameau. Divot, qui l'entretenait depuis quelques mois, résista d'abord à cette proposition. Mais le diable sut si bien le persuader qu'il y consentit pour faire plaisir à Pinel, qui voyant bien que l'Esprit l'avait en horreur, était bien aise de profiter d'un autre pacte dont ils devaient partager le bénéfice suivant leur convention. Divot alla trouver la Martinière ce jour-là même, mais ce ne fut qu'avec assez de peine qu'elle promit de livrer au prince Babel l'enfant qu'elle avait conçu et qui pour lors n'avait pas plus de trois mois. Cependant le prince tourna son esprit de telle façon qu'elle se soumit à ce sacrifice. Divot retourna sur le soir dans la rue de la Croix Blanche et rendit compte à Marie-Anne, à l'abbé Pinel et à l'Esprit du succès de sa négociation. L'Esprit qui leur parla toujours dans cette maison d'une voix intelligible et naturelle répondit qu'il en était informé, qu'on n'avait qu'à faire venir le lendemain la Martinière, et qu'il l'accoucherait en leur présence par le moyen d'une pierre mystérieuse qu'il poserait sur son nombril. Alors Divot, voyant que l'Esprit était d'humeur à causer, lui demanda ce qu'il ferait d'un enfant qui n'était qu'à peine formé et qui n'avait ni raison ni consistance. La réponse de l'Esprit fut que Lucifer, leur empereur, aimait passionnément les enfants, qu'ils lui servaient de pages et qu'aucun présent ne lui faisait plus de plaisir. Le lendemain, on alla quérir la Martinière dans un carrosse, et le jour suivant l'Esprit voulut lui parler parce que suivant la jurisprudence infernale, il faut que la mère déclare elle-même qu'elle veut bien donner son enfant, que l'Esprit ne pourrait accepter sans cette condition. Il promit seulement qu'il ne lui dirait que les mots nécessaires pour ne la pas trop effrayer et ces mots se réduisirent à ceux-ci : « Martinière, Martinière donnes-tu ton consentement ? »

Elle répondit qu'elle le donnait et c'en fut assez. Mais l'Esprit adressant sa parole à Divot lui dit : « au moins je ne te la garantis pas ». À quoi Divot répartit : « Prince tu ne gardes pas tes promesses ; il n'en sera rien ; je me porterais plutôt aux dernières extrémités ». Il avait même résolu de rompre tout commerce avec l'Esprit infidèle, mais l'abbé Pinel lui fit tant d'instances qu'il voulut bien travailler encore sur les cinq heures du soir sous les ordres de Marie-Anne. Quand elle eut appelé l'Esprit qui ne se fit pas beaucoup prier, Divot insista sur la garantie de la Martinière et après une longue dispute, l'Esprit s'y obligea de bonne grâce. Mais on remit au lendemain matin sur les cinq heures cette grande opération. Alors la Marie-Anne, la Martinière et Divot étant dans la même chambre où l'abbé Pinel n'osait entrer pour ne pas déplaire à l'Esprit qui le haïssait à la mort, l'Esprit s'approcha de la Martinière et lui mit sur le ventre quelque chose qui lui parut d'une fort grande pesanteur comme si c'eût été une brique épaisse. Cette compression ne fit à la Martinière aucune douleur mais l'Esprit ayant reconnu que son enfant était informe, dit tout haut : « le voilà marqué à ma marque, il est maintenant trop petit. Je ne le prendrai qu'à terme. » Alors Divot, impatient de sa mauvaise fortune, répliqua : « de quoi subsisterons-nous en attendant ? » Et l'Esprit qui était ce jour-là d'une humeur fort gracieuse et fort libérale répartit : « Eh bien Divot, je te payerai demain le premier mois de ta pension. Ce premier paiement sera de douze mille livres et tu en recevras autant chaque mois pour peu que tu me promettes par écrit de m'en tenir compte. À demain cinq heures du matin, je te reviendrai voir ». Divot et Marie-Anne, dès quatre heures et dès qu'ils furent dans cette chambre ténébreuse où l'Esprit devait les payer, ils l'appelèrent d'un grand courage. Il vint en effet mais ce ne fut que pour dire ces tristes paroles : « Je te prie mon pauvre Divot, attends jusqu'à ce soir, j'ai affaire maintenant ; il faut que j'aille à la mort d'une grande princesse qui a traité avec moi et que je dois emporter dans peu de moments ». Divot, chagrin de cette remise, jura que s'il ne concluait ce jour-là même, il brûlerait le traité, ne travaillerait de sa vie et n'aurait jamais aucun commerce avec le prince Babel. Cependant ce mauvais prince manqua de parole le soir, comme il avait fait le matin et Divot désespéré de toutes ces infidélités, brûla en présence de l'Esprit une promesse signée de son sang avec le projet de pacte dont les conditions étaient convenues, en disant : « Je renonce à toi ». Cependant l'Esprit indigné de cette audace se mit dans des emportements qu'on aurait peine à exprimer, et tous ceux qui étaient dans la chambre entendirent un bruit semblable à celui que ferait un homme qui se battrait la poitrine. Puis élevant sa voix, il dit : « que je suis malheureux, je te prie mon pauvre Divot, ne te fâche pas, je n'oserais plus paraître devant mon général ; tu seras cause qu'il m'interdira ». Ensuite, s'adressant à la femme de Divot, il ajouta : « Marguerite, je veux être ton fils, fais en sorte que ton mari revienne à moi ». Il fit à Marie-Anne et à la

Martinière les mêmes instances qui n'y répondirent que par des injures. Et Divot, plus en colère que les autres, ayant eu l'indiscrétion de dire à l'Esprit : « il n'est pas possible que tu sois un prince, les princes tiennent parole ; il faut que tu soies un de ces pauvres diables qui ne subsistent que de friponneries et qui n'ont ni honneur ni crédit ». À ces paroles l'Esprit répliqua dans ces termes : « Divot, tu vas voir qui je suis ». Aussitôt on entendit un coup de sifflet qui partait d'un des coins de la chambre et plusieurs voix beaucoup plus perçantes que la sienne crièrent confusément : « Divot, le prince Babel est notre maître et c'est un des plus grands princes de l'empire, mais il y a aujourd'hui des affaires de la dernière importance qui ne lui permettent pas de vaquer à la tienne ». Ces instances ni ces visions miraculeuses ne purent engager Divot de rentrer en négociation ; il courut même à la chambre où était l'abbé Pinel qu'il obligea de brûler aussi la promesse signée de son sang et le projet de pacte que l'Esprit n'avait pas voulu accepter par défiance ou par caprice. Dans le temps que Divot parlait à l'abbé Pinel, Marie-Anne et l'Esprit se faisaient des reproches dans la chambre où Divot les avait laissés ; et piquée de son mauvais procédé, après lui avoir dit les injures les plus infâmes, elle prit un pot de chambre de faïence, le plaça vers le coin de la muraille d'où l'Esprit parlait ordinairement et y fit des affaires en présence de la Martinière et de la femme de Divot. Cet incident excita entre elles un éclat de rire que Divot entendit de l'étage au-dessus, ce qui l'obligea de descendre et lorsqu'il entra dans la chambre où étaient ces trois femmes, l'Esprit lui parla dans ces termes : « Divot, Marie-Anne, est bien insolente de me faire ses ordures au nez ». Mais Marie-Anne, sans s'émouvoir et d'un ton sérieux digne d'une sorcière du premier ordre, répliqua sur le champ : « Prince, je te commande de prendre le pot de chambre et de le mettre sur la fenêtre ». Aussitôt, le prince docile prit le pot qu'on vit passer comme un tourbillon au travers de la chambre et se placer sur le rebord de la fenêtre qui est percée du côté de la rue, au grand étonnement de toute la troupe. La colère de Divot ne dura pas plus de deux heures ; elle céda aux empresses de l'abbé Pinel qui avait pris sur ses résolutions les plus fermes un tel ascendant que lui-même ne pouvait s'empêcher d'en être surpris. Ainsi ce jour-là même, sur les dix heures du soir, il écrivit sur du parchemin vierge que l'abbé Pinel lui alla chercher, une nouvelle promesse signée de son sang. Le lendemain qui était un samedi, Marie-Anne appela l'Esprit à cinq heures précises du matin, car elle ne faisait ses conjurations qu'aux heures dont le nombre est impair et c'était une des principales règles de son cérémonial magique. L'Esprit répondit à son appel, mais ce ne fut que pour dire qu'il ne pouvait travailler avec Divot que le lundi. Pinel fit ce jour-là un nouveau projet de traité qu'il ne signa point, une seconde promesse qu'il souscrivit de son sang selon la coutume. À sept heures du soir, Marie-Anne appela l'Esprit qui se fit aussitôt entendre. Il interrogea Divot par son nom et lui demanda un écrit

portant que les douze mille livres de pension qu'il devait recevoir par mois jusqu'à l'accouchement de la Martinière seraient déduites sur les conditions du traité général et définitif qui se devait conclure alors. Divot dressa un projet de cet écrit dans l'instant même et le prince Babel prit ce projet de la main de Divot en présence de Marie-Anne. Le papier disparut aussitôt, mais le prince en se retirant dit à Divot : « Serviteur mon ami, demain à sept heures du matin je te compterai ton argent ». Ces assurances consolèrent le pauvre Divot de tous les contretemps qu'il avait souffert. Il se coucha rempli d'espérance et s'étant levé sur les six heures le lendemain qui était un mardi 25 janvier de l'année dernière 1701, il courut à la chambre où Marie-Anne et l'abbé couchaient ordinairement. Ayant reconnu qu'ils n'y étaient plus, il appela le prince Babel et répéta toutes les conjurations contenues dans le livre sacré dont Marie-Anne faisait des usages si surprenants. Mais ce prince capricieux ne daigna pas lui répondre un seul mot. Ainsi ce pauvre homme fut obligé de renoncer encore aux vaines idées de pensions et de trésors. En sortant de cette maison, Marie-Anne et l'abbé Pinel s'allèrent cacher dans l'enclos du temple où ils trouvèrent une nouvelle dupe qui mourut quelque temps après. Ensuite ils s'associèrent avec Jemme et avec De Salle dont il a été parlé ci-dessus. Ils tentèrent sur nouveaux frais la découverte du trésor d'Arcueil. Enfin, après avoir changé plusieurs fois de sociétés et de demeures, ils se retirèrent dans l'île Notre-Dame, chez le nommé Froment, autrefois marchand épicier mais à présent solliciteur de procès et grand adorateur des génies. Ils y ont été pendant plus de six mois. On les y a vus au commencement du Carême et ils pourraient bien y être encore. On assure qu'ils y débitent des secrets d'une nouvelle composition, qu'ils ont celui de l'or potable et que des personnes d'un rang distingué les consultent.

Ce qu'on vient de dire de l'abbé Pinel désigne assez ses complices. Outre ceux qu'on a nommé, il y a néanmoins complices encore :

Le nommé La Viel, qui est presque toujours au bureau des huissiers du conseil, passe pour un de leurs clercs et fait une figure assez honnête. Après avoir commencé par être dupe, il se mêle d'en attirer d'autres dans le même piège. Une femme de trente ans qu'il entretient depuis plusieurs années, le jardinier de Monsieur Le Maréchal Delorge nommé Picart et la nommée Fremenois dont la conduite est d'ailleurs très scandaleuse, agissent de concert pour favoriser ses entreprises et vont quelquefois par les villages pour y consulter les bergers qui se mêlent de sortilèges et en mettre quelques-uns dans leur parti.

Depuis que le livre de Divot fut préféré à celui de Lonnet, ce dernier fit bande à part, mais son commerce ne consiste qu'à indiquer les endroits où sont les trésors et à faire vendre des livres de grimoire dont il se fait payer, pour le courtage, le plus cher qu'il peut. Sa profession ordinaire est de solliciter des procès et il demeure dans la rue Jean-St-Denis assez proche de la barrière.

RADEVILLE se dit Picard et prétend avoir quelques biens aux environs de Beauvais. Il se mêle de guérir des blessures par des onguents et de distribuer des remèdes. Il a été compagnon de Duclos, opérateur assez fameux, et il veut qu'on croie qu'il lui a été confié le secret de ses compositions. Sa femme l'a quitté depuis près d'un an pour se retirer à Reims, et l'on assure qu'il demeure actuellement dans le faubourg de Saint-Denis.

Radeville voudrait bien passer pour un magicien du premier ordre. Il prétend avoir travaillé avec Monsieur le lieutenant criminel ; et lorsqu'il fut agréé pour cette importante charge, Radeville en témoigna beaucoup de joie et dit tout haut en présence de plusieurs personnes qu'il ne craignait plus rien, et que si ce magistrat l'attaquait, il avait en main de quoi le confondre. Il n'y a pas plus de dix-huit mois qu'il fut renfermé pendant six semaines dans un cabaret de la Villette pour conjurer les esprits et pour conclure des traités. Il se vanta même que c'était avec des personnes de la première considération, mais il ne voulut pas les nommer. Le livre dont il se servait ordinairement a pour titre « le Petit Albert » ou « le paysan » mais on lui en a vu un autre intitulé « Les vertus admirables des Psaumes de David » qu'il se proposait de faire signer à l'Esprit nommé Marcas qu'il a choisi pour son maître. Ce livre n'est plus en ses mains ; on l'en a tiré par adresse et voici quel en est le plan : chaque psaume a son génie, chaque génie des différents caractères et chaque caractère son application et son usage ordinaire. Par exemple : le Miserere a pour son génie le prince Jesnu ; cet esprit a pour caractère la figure suivante : et, selon cette belle idée, ce psaume contient une conjuration qui assure contre le feu et l'hémorragie de sang. Mais pour donner quelque autorité à ces conjurations, il faut qu'un esprit supérieur à tous ces génies accepte sa consécration et le souscrive.

Radeville a travaillé avec la plupart des chefs de parti et l'on ne lui connaît aucun complice ni aucun émissaire particulier. La plupart de ses dupes prennent grand soin de se cacher et lui-même est fort attentif à changer souvent de liaisons et de demeures.

Le baron de SAUGEON se dit d'une maison illustre et s'est fait une généalogie magnifique. Il prétend que les seigneurs de la Tour d'Auvergne ont usurpé son nom et ses biens, et que le roi doit incessamment lui donner des commissaires pour juger ces grandes contestations qu'il fait monter à des sommes immenses. Sa femme veut qu'on croie qu'elle a été fille d'honneur de Madame la Dauphine, qu'elle est parente de Monsieur le duc de Foix, et que peu de familles sont d'une noblesse égale à la sienne. On n'a pu savoir précisément, ni leur nom ni leur origine mais quelques personnes assurent que le mari est fils d'un marchand de Bourges. Ils demeurent

au faubourg St-Germain, rue du Bac, ne subsistent que d'intrigue et n'ont aucun bien qu'on connaisse.

Le baron de Saugeon et sa femme vendent des poudres et des fleurs pour faire aimer, s'intriguent pour des mariages mal assortis, vendent de l'eau pour rétablir les virginités qui ne subsistent plus, regardent dans la main, expliquent les songes, tirent des horoscopes et des figures, annoncent l'avenir, regardent dans le verre, et se piquent de faire trouver infailliblement ce qu'on a perdu. Le baron prétend avoir des génies familiers qui lui obéissent et que c'est par eux qu'il reçoit presque tous les jours des lettres du pape dont il a fait voir plusieurs à ses dupes. Il ne se passe presque point de nuit, s'il est permis de l'en croire, sans que quelques génies lui fasse des révélations. Il se vante aussi d'avoir plus de deux cents lettres écrites de la main du roi et, pour renchérir sur les horoscopes de sa femme. Il a l'insolence de tirer certaines figures sur le nombril des jeunes personnes qui sont assez sottes ou assez effrontées pour le souffrir. Enfin il a travaillé pendant longtemps à la levée de divers trésors qui ne lui ont jamais réussi. Il s'est principalement attaché à celui qu'on croit être derrière l'Hôpital et il serait difficile d'imaginer aucune espèce de friponnerie qu'il n'ait mis en usage. Sa femme est beaucoup plus vive que lui mais elle ne sait pas si bien contrefaire la magicienne et la savante. Son principal talent est de favoriser les débauches des filles de famille, de ménager des rendez-vous et de réconcilier ceux qui, après avoir vécu dans un commerce criminel, se brouillent ensemble ou se dégoûtent l'un de l'autre. Elle fait espérer des avortements aux filles qui tombent dans l'inconvénient de la grossesse, mais, heureusement pour les enfants, elle ne sait aucun remède décisif pour cette opération. Elle s'intrigue sans cesse parmi les chanteuses et les danseuses de l'Opéra. Elle quête pour les génies de son mari dont elle assure que quelques-uns veulent être habillés de taffetas vert ou d'autres couleurs. Mais toute son industrie ne l'empêche pas d'être souvent dans le besoin. Elle prétend que le curé de Mortemart, dont le nom est célèbre parmi les sorciers et les fripons, était son ami, que son père était seigneur de cette paroisse, ce qui est évidemment faux, et qu'elle s'est souvent entretenue des mystères de la magie avec ce savant ecclésiastique qui, après avoir fait les enchantements les plus merveilleux et dont la récompense devait être le plus considérable, est mort à l'Hôtel-Dieu où apparemment le baron et la baronne de Saugeon seront heureux de mourir dans quelques années.

Complices du baron et de la baronne de Saugeon :

Comme cette femme s'étudie principalement à s'introduire dans les maisons pour s'y rendre nécessaire, elle conduit autant qu'elle peut ses intrigues par elle-même sans le secours d'aucun confident ni d'aucun complice.

La Mazuel, veuve d'un imprimeur de la rue St-Jacques et qui demeure à présent rue de la vieille boucherie, a été longtemps sa dupe. Cette femme, qui a plus de

50 ans et dont la figure est hideuse, voulut d'abord se donner au diable pour épouser un homme de la première qualité. Mais depuis quelques mois elle porte ses voeux beaucoup plus haut. Elle n'a ni foi, ni religion, ni probité. Elle ne garde aucune mesure dans ces discours et ses expressions les plus ordinaires sont d'une insolence que les plus libertins ne peuvent souffrir sans indignation. Elle a consommé la meilleure partie de son bien à consulter les devins, à faire des opérations magiques et à contenter son intempérance. Le peu qui lui reste ne subsistera pas longtemps et ses deux fils qui soutiennent son imprimerie souffrent impatiemment ses désordres quoique leur conduite ne soit guère moins déréglée que la sienne.

Dix-neuvième chef

Le nommé BAPTISTE se dit Turc et certainement il est étranger. Il est encore habillé en Arménien, paraît fort vieux, porte une grande barbe ; il changeait souvent de demeure avant qu'il eut été conduit à l'Hôpital pour avoir demandé l'aumône à la porte de Notre-Dame.

978

Baptiste change souvent de nom, mais on le connaît principalement sous celui-ci. Il se disait Turc baptisé, faisait le dévôt et voulait qu'on le crut bon catholique ; cependant il se mêlait de lever des trésors, de vendre des poudres pour faire aimer, de regarder dans la main et dans le verre. Enfin il prétendait qu'avec la tige d'un grenadier sauvage qu'il avait dans sa chambre, il forçait les esprits à lui obéir ; on voyait en effet sur cette tige des caractères hébraïques, et il assurait que toute la vertu de cet arbre consistait dans ces figures mystérieuses. Il a travaillé plus d'un mois au trésor que tant de dupes ont cherché derrière l'Hôpital, mais l'Esprit ne fit pas bien son devoir dans cette occasion et il fallut quitter le travail. Il disait alors qu'il avait cent quatre ans. Suivant le compte, il en aurait maintenant plus de cent six mais il y a plus de six mois qu'on ne le voit plus, et l'on présume qu'il sera mort à l'Hôpital ou à l'Hôtel-Dieu suivant la coutume des sorciers.

On ne lui connaît pas d'autres complices que le jardinier du marais qui est situé entre l'Hôpital et le champ où doit être ce fameux trésor ; mais toute la complicité de ce paysan consiste à prêter sa maison aux curieux et à manger avec eux quand l'occasion s'en présente.

Fait ce 9 Octobre 1702.

La suite de l'histoire prouve bien que le rapport de d'Argenson constituait en fait une demande longuement circonstanciée de lettres de cachet contre les « chefs de cabale » (ce dernier mot devant être pris au sens propre). Le rapport date d'octobre 1702. Pontchartrain l'a lu et l'a montré au roi qui a signifié son accord. Qu'on lâche les chiens...

Lettres de cachet en poche, le lieutenant général de police de Paris prépare tranquillement son coup de filet, se débarrassant au cours des deux derniers mois de 1702 de quelques autres affaires urgentes (le mois de décembre le voit presque chaque jour à la Bastille pour y interroger une demi-douzaine de nouveaux arrivés, tous compromis dans un trafic d'influence au ministère de la Marine). Mais dès janvier 1703, d'Argenson frappe... Le 12 janvier, Roullion (le « 8^e chef » du rapport) fait son entrée à la Bastille, suivi le 22 de l'abbé Pinel (le « 16^e chef »), le 23 de Bedrode (« 3^e chef ») et de « la » Damour (femme du « 4^e chef »), le 24 de Chevalier (« 9^e chef »), de « la » Saint-Amand (l'une des complices de Picot) et de « la » Mariette (« Elle vivait, lit-on à son propos dans un rapport plus tardif, dans un commerce infâme avec un capucin apostat qui est mort à la Bastille après un aveu sincère de ses abominations sacrilèges, la Mariette en étant complice, et l'on assure que son corps a souvent servi d'autel aux messes impies que célébrait ce mauvais moine »).

Picot est mis à la Bastille le 31 du même mois. En février, c'est au tour de « la » Ducastel (« 10^e chef ») et de l'abbé Lefèvre (« 7^e chef ») lui aussi ancien capucin et qui ajoute à l'accusation de sacrilèges, celle de sodomie. Le 15 mars, c'est une des stars de la bande, Marie-Anne Laville, qui franchit le pont-levis de la Bastille. La lettre de cachet l'a rattrapée à Alençon où elle s'était enfuie. « C'est la fameuse Marie-Anne, écrira d'elle d'Argenson en 1704, qui était si habile à tromper les sots et qui a même trouvé l'art de fasciner les yeux de quelques personnes qu'on croyait sensées et d'esprit. Le prince de Babel lui obéissait, disait-elle, et une infinité d'esprits inférieurs étaient ses esclaves, mais toute cette autorité disparut à la Bastille ».

Le 14 janvier 1704 le couple Saugeon (« 18^e chef ») prend à son tour le chemin de la Bastille (que la femme connaît déjà) et une bonne douzaine d'autres suit au cours de la même année. Comme pour l'affaire des Poisons, la machine tend à s'emballer, le cercle des accusés s'élargissant sans cesse : alchimistes, faux-monnayeurs, avorteurs. De nouveau, surgit à la Cour la crainte des poisons. Ainsi, on a enfermé à la Bastille le 29 janvier 1703 avec trois présumées complices la chanoinesse de Remiremont, accusée d'avoir laissé tomber dans la chapelle de Versailles un mouchoir empoisonné, semblable à ceux du roi.

Mais d'Argenson garde la tête froide et calme le jeu. On a vu quelle était sa doctrine et en même temps sa méthode : ces gens-là ne valent pas la publicité qu'on leur fait, et même cette publicité dessert la répression plus qu'elle ne la

sert. Aussi, après quelques mois de Bastille, les interrogatoires étant achevés, le lieutenant de police fait-il transférer tout ce joli monde soit dans quelque maison de force perdue à l'autre bout du royaume, soit plus souvent à l'Hôpital général de Paris, c'est-à-dire pour les hommes à Bicêtre et pour les femmes à la Salpêtrière. À propos de la célèbre Marie-Anne, d'Argenson a obtenu que la lettre de cachet qui ordonne le transfert de la Bastille à la Salpêtrière spécifie qu'elle y restera toute sa vie. De toute façon les autres y resteront longtemps et rares sont ceux qui s'en tireront avec le seul exil de Paris. D'Argenson a là-dessus une théorie qui d'ailleurs sera celle de ses successeurs au XVIII^e siècle (Sartine notamment). Il s'en explique dans un rapport à Pontchartrain à propos des Saugeon enfermés lui à Bicêtre et elle à la Salpêtrière : « Dans ces circonstances je n'ose encore vous proposer leur sortie et j'y fais d'autant plus de difficultés qu'étant originaires de Paris il faudrait bien les y souffrir, et s'ils cessaient d'être à l'Hôpital de l'ordre du Roy on serait bientôt obligé de les y ramener comme pauvres... » Bref, puisque les mêmes causes ne manqueront pas de produire les mêmes effets, à quoi bon une libération ?

Assez souvent, l'éventualité de la folie est envisagée. Ainsi, à propos du baron Saugeon, on apprend, au bout de plusieurs mois, que « ce pauvre homme est absolument insensé. Il se dit cousin du roi, neveu du pape, favori de l'empereur, et il est à craindre que son extravagance ne dégénère en fureur ». Folie certes aggravée par la détention mais que le lieutenant de police avait discernée d'emblée écrivant que le mari était « aussi visionnaire » que la femme, et que « sa folie était de croire ou de persuader à ses dupes qu'il recevait des lettres du Pape et du Roy... » Pour une certaine Marie Cabaret directement enfermée à la Salpêtrière le 12 novembre 1703, sans passer par la Bastille, d'Argenson écrit de même : « Elle était folle et impie jusqu'au dernier excès, elle se faisait une vanité d'avoir eu des familiarités très intimes avec des sorciers du premier ordre... » Est-ce à dire que ceux-là obtiendront plus vite leur libération ? Certes pas... C'est même une raison de plus pour les garder enfermés même si, considérant qu'ils sont irresponsables, on leur témoigne une certaine mansuétude. Mais, dans sa robuste logique, la police de l'Ancien Régime considère qu'à peine libérés, ces visionnaires ne manqueraient pas de reprendre leur pernicieuse industrie. Quoi de plus incorrigible qu'un fou ? Et c'est ainsi que ces insensés restent souvent enfermés à vie...

Au terme de ce grand coup de filet, pourra-t-on conclure à l'éradication du phénomène ? Force est à la police de constater que non. Un autre rapport de d'Argenson, daté du 12 février 1703, nous apprend que des émules ont essayé de s'emparer du marché : « J'ai appris qu'une aventurière, qui se fait nommer la Mailly, profitant de la détention de ces prétendus chefs de sorciers qui sont à la Bastille, formait une nouvelle société, s'érigeait en faiseuse de mariages, vendait des

sorts et des talismans, se piquait d'une grande pénétration dans l'avenir et s'attirait tous les jours des admirateurs et des dupes. Elle assure que, depuis un mois, elle a fait réussir huit ou neuf mariages, et elle offre maintenant à une femme veuve fort entêtée d'un jeune homme, dont les biens sont considérables, de l'obliger à l'épouser par la force d'une conjuration supérieure, qui sait enchaîner les volontés et gagner les cœurs. Elle dit que, pour mettre l'Esprit dans ses intérêts, il faut lui donner sept louis d'or à trois différentes reprises, l'invoquer pendant trente-neuf jours sans discontinuation et durant six semaines par intervalles, qu'enfin c'est un ouvrage de trois mois entiers, mais que le succès en est infaillible. Son secret consiste à acheter une cavale pleine et qui n'aie point encore porté, pour ouvrir son poulain dans l'instant même de sa naissance, et lui arracher le cœur qu'elle joint au cœur d'un chevreau nouvellement né et à celui d'un bouc. On attache le dernier dans la cheminée avec un clou, et la fausse sorcière prétend que c'est pour attendrir le cœur du père, qui paraît le plus opposé au mariage dont il s'agit. Les cœurs du poulain et du chevreau doivent être purifiés par un prêtre, qui les pose tous deux sur l'autel, allume une bougie jaune auprès de chacun, dit l'Évangile de saint Jean sur l'un et sur l'autre, et y jette de l'eau bénite. Elle ne sait pas bien si le prêtre dont elle se sert ordinairement pour cette cérémonie est actuellement à Paris ; mais, en cas qu'il en fût absent, elle assure que le curé de Saint-Christophe, près la ville de Laon, ne lui manquera pas. Elle ajoute qu'il n'y a pas longtemps qu'elle lui a donné douze louis d'or pour de semblables affaires, qu'elle connaît un Carme qui s'en mêle aussi dans l'occasion. J'ai envoyé chez cette femme une personne de confiance qui m'en a rapporté les mêmes choses, et elle lui a dit en dernier lieu qu'elle n'étoit pas en peine de son paiement parce qu'elle lui donnerait un sort, qui ne cesserait pas de la tourmenter jusqu'à ce qu'elle fût entièrement payée ; dans ces circonstances, il semble que la nommée Mailly ne saurait être mieux qu'à l'Hôpital, où l'on pourra facilement l'interroger, si vous l'ordonnez ».

Ainsi, même si la série d'arrestations lancée à la suite du rapport d'octobre 1702 a quelque peu ralenti l'activité des faux sorciers, il ne passe guère d'année sans que surgisse une nouvelle affaire à commencer par ceux qui, relâchés, ont récidivé. C'est par exemple le cas de Picot, « 2^e chef » dans le rapport de 1702, et qui arrêté puis relâché au bout de deux ans, est de nouveau emprisonné en 1708, accusé « d'invoquer les diables pour la levée des trésors », continuant à prétendre que « ceux que le roi honorait le plus de son amitié et de son estime n'y étaient parvenus que par ses enchantements » et ajoutant cette fois « qu'il avait fait un livre ou traité pour Madame de Maintenon afin qu'elle pût s'en servir ».

Mais rien ne saurait décourager d'Argenson et, pour la seule année 1712, on ne compte pas moins de 18 incarcérations à la Bastille (sur un total de 45 entrées) pour motif de sorcelleries. Détail intéressant, tous ces faux sorciers,

à l'instar de leurs prédécesseurs, sont de condition très modeste : domestiques, compagnons d'artisans, blanchisseuses, marchandes ambulantes, femmes d'ouvriers ou de cochers. Quant à leur clientèle, de condition souvent plus relevée, on ne l'inquiète guère, se contentant, si l'on ose dire, de leur couper l'herbe sous le pied.

Pour l'ensemble des XVII^e et XVIII^e siècles, 80 % des faux-sorciers jetés à la Bastille, sans compter ceux de moindre envergure qu'on a directement mis à Bicêtre ou à la Salpêtrière, l'auront été à l'initiative du seul d'Argenson. C'est dire que ses successeurs seront moins acharnés après ce type de gibier. Est-ce que cela signifie qu'il y en eut moins ? Rien n'est moins sûr, même si le diable fait incontestablement moins recette dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'effaçant avant un éphémère retour en force au XIX^e siècle derrière un Cagliostro et un Mesmer. On a beau être dupe, on ne peut pas croire à tout en même temps.

982

Prenons un dernier exemple, mais non des moins réjouissants : un nommé Dubuisson, en 1749, « fait voir le diable au duc d'Olonne pour lui attraper de l'argent ». Embastillé et pressé de questions par le lieutenant de police qu'est alors Berryer, Dubuisson s'explique : le duc d'Olonne a accepté de voir le diable car il compte lui demander 15 millions dont il a besoin. Dubuisson lui a demandé 113 livres pour payer « la peau du bouc mâle des Indes » indispensable à ses invocations. Le diable a bien voulu se montrer sous forme humaine au duc comme à une autre dupe, une femme de la noblesse, qui, toujours pour 113 livres, prix immuable de la peau de bouc, a demandé elle aussi 15 millions mais a ajouté deux autres souhaits : que le diable la préserve de toutes les maladies, « surtout des vapeurs et de la folie », et qu'elle ait le pouvoir de maintenir toujours la passion du marquis de Souvré, sans que celui-ci « pût rien gagner sur elle ». Tout cela pour 113 livres, c'était donné...

Reste à se poser une dernière question et non des moindres : par un coup de baguette magique (mais l'expression est malvenue), le pouvoir royal a réglé la question de la sorcellerie en décrétant en 1682 que les sorciers ne seraient plus désormais que des faux sorciers et qu'au lieu de les torturer sur Satan, ce qui n'était ni pratique ni digne du Grand Siècle, on se contenterait désormais de les punir sur leurs agissements criminels. Fort bien, et il faudrait même se demander pourquoi on n'y avait pas pensé plus tôt. Mais les intéressés, les « faux-sorciers » ? Jusqu'à quel point étaient-ils de véritables escrocs ? Comment prétendre que, portés en cela par la crédulité de leur pratique et aussi de leur temps, ils ne crurent pas à leur art ? Pour ce Dubuisson faisant voir le diable au duc d'Olonne, l'escroquerie est patente, mais que dire de Marie-Anne Laville et de ses affidés ? La question n'a pas pu échapper à d'Argenson mais il n'était pas là pour se la poser. Il était là pour remplir les fonctions terribles et écrasantes de

lieutenant général de police de Paris. Or l'édit de 1682 avait énoncé une doctrine et justement cette doctrine ne pouvait fonctionner qu'à condition de ne voir constamment dans ces affaires de sorcellerie que des faux sorciers relevant du droit commun. Et si, immanquablement, il s'en trouvait parmi eux pour ajouter au désordre public celui de leur âme, n'était-ce pas une raison supplémentaire de sévir ? Ainsi peut-être, s'explique plus particulièrement l'acharnement et la dureté de d'Argenson, fidèle en cela au sentiment de Louis XIV qui ne sera certes pas ni celui du Régent ni celui de Louis XV. La première phrase de la lettre d'envoi de d'Argenson prend alors toute sa valeur : « un désordre qui ne se borne à la corruption des mœurs mais qui tend à détruire la religion dans tous ses principes ». Autant que le désordre à combattre et la faute à punir, il y avait le sacrilège à ne pas tolérer.

SOURCES

Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits, Fonds Clairambault 685, 983, 984, 985, 986 (« Extraits d'interrogatoires faits par la Police de Paris de gens vivants d'industrie, dans le désordre et de mauvaises mœurs, et aussi des gens de la Religion – et des sorciers, fous, empoisonneurs, etc. –, 1678-1722 », enfermés à Saint-Lazare, Vincennes, La Bastille, Bicêtre, Charenton, etc.)

Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits, 5133-5134, 10420, 10802, 11780, 12474-12475, 12479, 12482, 12543, 12549

Archives de la Préfecture de Police de Paris, cartons Bastille Aa 5, 7.

TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet Pierre Chaunu	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Christian Philip	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet Jean-Pierre Poussou	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet Cyril Grange & Jacques Renard	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

PREMIÈRE PARTIE

DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot) Gérard Béaur	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles) Alain Bideau, Guy Brunet	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse Dominique Bourel	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire Philippe Cibois	73
Une crise démographique en Algérie au XIX ^e siècle Pierre Darmon	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII ^e et XVIII ^e siècles Jean-Pierre Gutton	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX ^e siècle Hervé Le Bras.....	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX ^e siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX ^e siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard.....	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII ^e siècle Marc Venard.....	279

DEUXIÈME PARTIE
FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII ^e siècle Alain Blum, Irina Troitskaia & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) Patrice Bourdelais & Michel Demonet	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle) Serge Chassagne	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques François Crouzet	385
Les filles uniques héritières Gérard Delille	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles) Dominique Dinot	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale Olivier Faron	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? Antoinette Fauve-Chamoux	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe Jean-Marie Gouesse	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle Vincent Gourdon	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn Cyril Grange	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII ^e siècle Maurice Gresset	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet Muriel Jeorger	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle Christiane Klapisch-Zuber	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) Jean-Marc Moriceau	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX ^e siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles Isabelle Robin-Romero	651
Marion Trevisi	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

TROISIÈME PARTIE COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard.....	815

Les sépultures des Valois et des Bourbons Pierre Gouhier	841
La création du premier hebdomadaire – 1605 Jean-Pierre Kintz	857
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin François Lebrun	871
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle Jean-Paul Le Flem	879
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 Francine-Dominique Liechtenhan	885
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles Michel Nassiet	905
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV Claude Quétel	927
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle François-Joseph Ruggiu	985
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire David G. Troyansky	1011
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle Denise Turrel	1023
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais Andrzej Wyczanski	1037
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique Anne Zink	1043
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 André Zysberg	1063
Table des matières	1071

